



CRISE À OTTAWA
LES LIBÉRAUX PLUS À L'AISE
GRÂCE AU LABRADOR A 12

COUPE MEMORIAL
ENCORE DES HONNEURS ET UNE
VICTOIRE POUR CROSBY S 2



LE QUOTIDIEN DE LA CAPITALE

LE SOLEIL

www.cyberpresse.ca

QUÉBEC, LE MERCREDI 25 MAI 2005

COMMANDITES

Les limiers de Gomery ont trouvé 100 M\$ de plus dans le gouffre

MYLÈNE MOISAN
MMoisan@lesoleil.com

■ MONTRÉAL — Engagée pour remonter la trace de l'« argent sale », la firme Kroll Lindquist Avey a calculé que le gouvernement canadien a allongé 350 millions \$ entre 1994 et 2004. Moins de la moitié des dollars se sont matérialisés en commandites, le reste est demeuré dans les filets des agences.

Une mine d'or pour Claude Boulay et Diane Deslauriers

À partir des tableaux préparés par Kroll, LE SOLEIL a calculé que les agences choyées par les commandites — leurs propriétaires et leurs familles — ont touché plus de 100 millions \$ en salaires, en bonis et en dividendes. Les grands gagnants sont Claude Boulay et Diane Deslauriers, d'Everest, qui ont touché 4,3 millions \$ en salaires et en bonis, 25,5 millions \$ en dividendes, en plus de 14 millions \$ de revenus nets pour l'entreprise. Entre 1995 et 2002, la compagnie de M. Boulay a reçu 476 millions \$ en contrats fédéraux, dont 67 millions \$ en commandites.

L'exemple de Jacques Corriveau est également révélateur en ce sens que sa compagnie, PluriDesign, a obtenu environ 8 millions \$ des commandites par l'entremise d'autres agences sans jamais obtenir de contrat directement d'Ottawa. M. Corriveau, un très bon ami de Jean Chrétien, a conservé de tout cet argent 4,4 millions \$ en salaire et boni, plus 1,1 million \$ versé en dividendes à... Jacques Corriveau Designer!

Gilles-André Gosselin a également fait des affaires d'or avec Ottawa, dégageant, durant les 17 mois d'existence de sa compagnie, une rémunération de plus de 3,6 millions \$ pour lui et sa fa-

Voir **GOUFFRE** en A 4 >

Plus d'information Page A 10

À LIRE AUJOURD'HUI



■ **CHOI contre CRTC** Page A 3
La décision de fermer CHOI-FM était prise avant la tenue de audiences publiques du CRTC en février 2004, a soutenu hier le procureur de la station, Guy Bertrand, devant la Cour fédérale d'appel.

■ **Un autre géant du jeu vidéo s'installe à Québec** Page C 1
Après Ubisoft, voilà qu'un autre grand de l'industrie du jeu vidéo opte pour Saint-Roch. Cette fois, c'est Activision qui prend pied dans le quartier en se portant acquéreur de Beenox Studios.

VICTIME DE GUY CLOUTIER

Nathalie Simard lève le secret sur son drame



Nathalie Simard pendant le procès de Guy Cloutier. La jeune femme accordera une entrevue à Paul Arcand demain.

La chanteuse fait annuler l'interdit de publication de son identité

CHRISTIANE DESJARDINS
La Presse

■ À la demande de Nathalie Simard, qui veut reprendre sa carrière et « partager sa triste expérience avec le public », la Cour supérieure a accepté de lever, hier, l'interdit de publication qui empêchait les médias de dire qu'elle est l'une des deux victimes d'agressions sexuelles de Guy Cloutier. L'ordonnance de non-publication imposée sur le nom de l'autre victime demeure cependant.

Âgée de 36 ans, l'ex-vedette de la chanson est la victime numéro un de Cloutier, celle qui a porté plainte à la police, et qui a piégé son ancien imprésario avec des caméras et des micros cachés (ainsi que des policiers dans la garde-robe), quand il essayait encore

Voir **NATHALIE** en A 4 >

Plus d'information Pages A 2 et A 4

LA QUESTION DU JOUR

@ QU'EN PENSEZ-VOUS ?

La décision de Nathalie Simard rend-elle service aux victimes de pédophiles ?

ÉCRIVEZ-NOUS À opinion@lesoleil.com
Pour que votre commentaire soit publié, vous devez fournir votre nom, votre adresse et votre numéro de téléphone.

Les prétendues vertus anticancer du soleil grillées par des spécialistes

LOUISE LEMIEUX
LLemieux@lesoleil.com

Un texte d'une agence de presse vantant les mérites anticancer du soleil et publié dans les journaux, hier, a fait sursauter des médecins. Certains y voient même une offensive de marketing de la part de l'industrie des salons de bronzage.

« C'est clair, actuellement, il y a un lobby pro-vitamine D pour promouvoir les salons de bronzage. La vitamine D, c'est leur meilleure carte de visite », lance le Dr Marc Rhainds.

Ce médecin en santé communautaire s'intéresse depuis 14 ans aux rayons ultra-violet. La publication d'un tel article est une « drôle de coïncidence », constate le Dr Rhainds. Le 4 mai, un reportage publicitaire sur les

besoins en rayons ultra-violet pour le maintien de la santé a été publié par l'Association des salons de bronzage du Québec dans le quotidien *La Presse*. Le Dr Rhainds compare les méthodes de marketing de l'industrie du

« Il y a un lobby pro-vitamine D pour promouvoir les salons de bronzage »

bronzage à celles utilisées par les compagnies de tabac. « Viser une clientèle jeune (les plus grands adeptes du bronzage artificiel sont les 14 à 34 ans), être accessible (plus d'une cinquantaine de salons sont inscrits dans les pages jaunes) et pas trop cher (il en coûte 5,50 \$ par séance). »

Le texte de l'agence Associated Press a notamment été publié à la une de *La Presse* et en page A 4 du *SOLEIL*, hier. Il émettait l'idée que s'exposer au soleil pendant de courtes périodes plusieurs fois par semaine pourrait réduire les risques de cancer en favorisant un apport en vitamine D... à la condition de ne pas utiliser les crèmes solaires. L'article s'appuyait sur des études d'un professeur à l'Université Harvard, le Dr Edward Giovannucci, qui a mené des recherches sur les avantages de la vitamine D pour contrer le cancer de la peau.

Marc Rhainds connaît ce chercheur. « Dans son dernier article en 2004, le Dr Giovannucci mentionne que les personnes âgées devraient accroître leur

Voir **VERTUS** en A 4 >

SOMMAIRE

Agenda	B 6	Horoscope	B 7
Bandes dessinées	B 7	Loteries	A 2
Bourses	C 5	Météo	S 16
Bridge	S 15	Mot mystère	B 7
Chroniqueurs		Mots croisés	B 7
Alain Dubuc	A 16	Petites annonces	S 10
Jean-Simon Gagné	A 5	Décès	C 8
		Télévision	B 2

MÉTÉO

Max. 20, min. 7
Généralement ensoleillé.
Détails page S 16.

Précipitations (avant hier)
Ce mois-ci: 25 mm L'an dernier: 71,2 mm
Cet été: 25 mm L'été dernier: 71,2 mm

QUÉBEC,
109^e ANNÉE, N° 145
FLORIDE, 1,89 \$ US
MONTRÉAL,
OTTAWA 87¢
PLUS TAXES



65¢ PLUS TAXES & 27657-00073 5

NOUVEAU
SUSHIS AU RIZ BRUN

CHEZ SUSHI SHOP, C'EST PLUS QUE JAMAIS VITE FAIT, BIENFAITS!

Fidèle à ses valeurs de saine nutrition, Sushi Shop innove en vous offrant ses sushis et makis en version riz brun. Hautement nutritif, le riz brun procure deux fois plus de fibres que le riz blanc et ne contient pas de cholestérol. Riches en vitamine E et en minéraux, les sushis au riz brun sont sagement délicieux. Essayez-les!



comptoirs express

NATHALIE SIMARD SORT DE L'OMBRE

Il faut être bien préparé pour rendre public un abus sexuel

« Il faut être fort », juge la psychologue Gaëtane La Plante

PATRICIA CLOUTIER
PCloutier@lesoleil.com

■ En acceptant de rendre public son identité de victime de Guy Cloutier, Nathalie Simard a fait un grand pas dans son processus de guérison. « Il est cependant souhaitable qu'elle soit vraiment prête à vivre cette expérience », souligne Gaëtane La Plante, psychologue.

Reconnaître que l'on a été victime d'un abus sexuel durant l'enfance est un processus très long et douloureux pour une personne qui a refoulé ses sentiments pendant des années. Ainsi, M^{me} La Plante soutient que la victime doit être préparée à faire face à la musique avant de sortir du placard.

« Dans la dénonciation, la victime peut être vue comme l'agresseur par son entourage. Elle peut facilement bouleverser une vie de famille, être critiquée, condamnée. Il faut être fort », dit M^{me} La Plante.

Pour le cas précis de Nathalie Simard, la médiatisation de l'événement et le fait qu'elle et son ancien imprésario, Guy Cloutier, soient des personnes connues, rend la situation davantage pénible. « Le rayonnement est encore plus grand. Elle peut avoir à faire face à toutes sortes de réactions plus ou moins bonnes », commente la psychologue.

Il est très probable que Nathalie Simard, tout comme d'autres femmes de son âge, ait senti l'urgence de sortir de l'ombre dans sa décision. « Mon expérience en clinique m'indique que le corps des victimes d'abus sexuel au

tour de la quarantaine leur donne souvent des signes qu'elles ne peuvent plus vivre avec leur secret. » À titre d'exemple, la psychologue cite des cauchemars répétitifs, des phobies ou de l'anxiété.

Mais dans le processus qui s'enclenche ensuite, la personne doit y aller par étapes. « Il est tout à fait normal que Nathalie Simard n'ait pas voulu dévoiler son identité au début. On peut penser qu'elle ne se sentait pas prête. »

Une telle sortie publique devrait avoir un effet positif pour les victimes d'abus sexuels, qui pourraient être encouragées à dénoncer leur agresseur. « Mais attention! Il faut que ces personnes soient prêtes dans leur cheminement. Il ne faut pas qu'elles se disent: "Si Nathalie Simard l'a fait, je peux le faire." Elles n'ont pas à se jeter dans la gueule du loup comme ça », prévient M^{me} La Plante, pour qui une bonne préparation est la meilleure solution.

Gaëtane La Plante est psychologue et psychothérapeute à Trois-Rivières depuis 20 ans. Elle a rencontré plus d'une douzaine de victimes d'abus sexuels.

PUBLICATION D'UN LIVRE

Rien de confirmé

PATRICIA CLOUTIER
PCloutier@lesoleil.com

Même si elle ne s'est pas encore adressée directement aux médias, Nathalie Simard fait déjà couler beaucoup d'encre en tant que victime assumée d'abus sexuel. L'éditeur du livre *Le cœur au beurre noir*, Michel Brûlé, se montre intéressé par la publication de son histoire.

« Les petits Simard représentent une légende au Québec et cette affaire d'abus sexuel, c'est vraiment choquant. Je me souviens d'un documentaire où l'on voit les parents Simard dire qu'ils ont totalement confiance en Guy Cloutier pour leurs enfants », dit M. Brûlé.

Selon l'éditeur, la publication en 2004 du livre *Le cœur au beurre noir*, qui raconte la vie des sœurs Jeannie et Anne-Marie Hilton alors qu'elles subissaient les abus sexuels répétés de leur père, le boxeur Dave Hilton, a suscité un grand débat social. « Je sais que ce livre là a aidé des gens à briser la loi du silence », soutient-il.

Un livre sur l'expérience de Nathalie Simard aurait probablement le même effet. « Deux semaines après la publication du livre *Le cœur au beurre noir*, j'ai personnellement rencontré M^{me} Simard. Elle m'a paru quelqu'un de très sympathique », raconte-t-il. Sauf qu'à l'heure actuelle, Nathalie Simard ne lui a pas signifié son intention de publier quoi que ce soit. « Je ne sais pas non plus si elle a signé avec quelqu'un d'autre », dit-il.

Michel Brûlé garde contact avec les sœurs Jeannie et Anne-Marie Hilton, qui résident en Floride. Pour le moment, elles n'ont pas l'intention de communiquer avec Nathalie Simard. « Il y a des similarités entre les deux épreuves, mais il ne faut pas faire non plus trop de rapprochements. Les sœurs Hilton sont anglophones et ne vivent pas dans le contexte québécois. Cette nouvelle n'est pas la fin du monde pour elles », soutient-il.

Il a été impossible de rejoindre Jeannie Hilton pour recueillir ses commentaires hier en soirée.



Nathalie Simard en compagnie de l'imprésario Guy Cloutier en 1988.

La petite fille de Sainte-Pétronille

SARA CHAMPAGNE
La Presse

Idole de toute une génération, Nathalie Simard est née le 7 juillet 1969. Elle a passé les premières années de sa vie à Sainte-Pétronille de l'île d'Orléans, près de Québec. Elle est la dernière d'une famille de sept enfants.

Elle commence sa carrière de chanteuse à l'âge de deux ans, dans les publicités de puddings Laura Secord, avec ses frères Régis et René Simard. Les jeunes prodiges sont rapidement remarqués par l'imprésario Guy Cloutier.

À l'âge de 10 ans, elle enregistre avec son frère René *Tous les enfants du monde*, chanson de la campagne de financement de l'UNICEF. Un public d'enfants et de parents est conquis. Son premier album, *Joyeux Noël*, est lancé en 1979.

Véritable phénomène commercial dans les années 80, le fan club de Nathalie comptait environ 50 000 membres. Son nom était associé à une col-

lection de vêtements. *La Danse des canards* s'est vendu à plus de 200 000 exemplaires.

Sa carrière prend un premier virage en 1985. Elle interprète le rôle principal dans une série pour enfants, *Le Village de Nathalie*. Trois ans plus tard, en 1988, elle anime *Les Ministars de Nathalie*.

En 1987, elle délaisse les enfants pour se tourner vers un public adulte. Elle chante la chanson *Tourne la page*, en duo avec son frère René. Elle animera aussi avec lui *Le Téléthon Opération Enfant Soleil* pendant deux ans.

Elle a joué dans des comédies et des drames musicaux : *Jeanne la Pucelle*, *Demain matin*, *Montréal m'attend*, *Qu'est-ce qu'on attend pour être heureux*, et dans des films et émissions spéciales de Noël : *Station Nord HOHOHO*, *Noël d'antan*, et a fait une apparition télé dans *Épopée rock*.

À 32 ans, après 30 ans de carrière, Nathalie Simard délaisse les projecteurs et tente une percée comme metteure en scène et directrice artistique.

Elle lance sa carrière à deux ans avec les pubs Laura Secord

Cloutier surpris par la demande

PIERRE-ANDRÉ NORMANDIN
PANormandin@lesoleil.com

La demande de Nathalie Simard de lever l'ordonnance de non-publication a surpris Guy Cloutier, rapporte son avocat, M^{re} Claude F. Archambault. L'ancien imprésario condamné à 42 mois de prison craint l'impact sur ses proches de ce qu'il perçoit comme un « deuxième procès ».

« C'est sûr que ça l'a surpris parce qu'il a tout fait pour éviter à cette victime de témoigner, d'être traumatisée par le contre-interrogatoire des avocats, de raconter les détails devant la cour, d'être humiliée, d'être gênée. Il a tout fait pour éviter ça en plaçant coupable à la première occasion », rappelle M^{re} Archambault.

Guy Cloutier ne s'est néanmoins pas opposé à la demande de sa première

L'ancien imprésario a été avisé de la requête jeudi dernier

victime. « Il pense à la thérapie de sa victime et à son cheminement, mais c'est sûr que lui revient à l'esprit les conséquences à son entourage. Il n'est pas insensible à ça. C'est certain que c'est un recommencement pour sa famille. »

L'ancien imprésario a été avisé de la requête jeudi dernier, peu après qu'elle ait été transmise à son avocat. « J'ai dit à M. Cloutier qu'il y avait 95 % de chances que cette requête soit accordée, que l'interdiction de publication de la première victime, Nathalie Simard, soit levée », dit M^{re} Archambault.

L'avocat a rappelé à son client la levée de l'interdit dans le cas des sœurs Hilton qui ont publié peu après un livre sur leur histoire. De plus, le criminaliste a expliqué à son client que le juge pouvait difficilement s'opposer à cette demande puisqu'il s'agissait du souhait de M^{me} Simard de sortir de l'anonymat.

M. Cloutier aurait-il changé son plaidoyer de culpabilité s'il avait su que Nathalie Simard sortirait de l'ombre ? « Est-ce que ça aurait changé quoi que ce soit ? C'est difficile de répondre à ça après coup. Ça a été une des considérations. Mais il (Guy Cloutier) a aussi considéré qu'il voulait reconnaître ses torts, les assumer, purger sa peine et viser une réhabilitation et une réinsertion sociale. C'est pour ça qu'il avait commencé une thérapie avant de plaider coupable. »

DÉCISION ACCEPTÉE

Guy Cloutier accepte donc la décision de l'une de ses deux victimes puisqu'elle la réclame. « Elle a sûrement un but en demandant que son identité ne soit plus dans l'anonymat. Son but, c'est peut-être de raconter les détails de l'affaire dans un livre ou d'autres façons. Lui, il a voulu lui éviter ça », poursuit M^{re} Archambault.

L'avocat croit que cette sortie publique imminente de l'une des deux victimes de son client pourrait affecter sa réhabilitation. « C'est certain que pour M. Cloutier, alors que son processus de réhabilitation est enclenché, ça recommence. Il vit un deuxième procès dans les médias alors qu'il croyait que la situation était réglée et qu'il pouvait purger sa peine. »

Par ailleurs, la détention de Guy Cloutier se déroulerait « normalement », selon son avocat. « Il n'est pas victime d'intimidation et il ne cherche pas à obtenir des privilèges. Il fait comme tout le monde et veut être traité comme tous les autres détenus. »

Selon M^{re} Archambault, la sortie de l'ombre de Nathalie Simard ne devrait pas influencer les chances de libération conditionnelle de son client. Incarcéré en décembre dernier, l'ancien imprésario est éligible à une libération en février 2006, soit au tiers de ses 42 mois d'emprisonnement.

M^{re} Claude F. Archambault représente Guy Cloutier depuis que son ancien avocat, Sophie Bourque, a été nommée juge à la Cour supérieure en février.

le balconnet

la-guêpière

boucles et rubans boudoir 29.95

Économisez 25% sur un balconnet qui inspire le charme des petits salons avec ses rubans de satin posés comme des bandelettes corset, ses empiècements en filet transparent et ses bretelles à boucle. Noir ou ivoire. 34-36 B, 34 à 38 C. Rég. 42.00 Culotte 15.99

simons

• QUÉBEC PLACE STE-FOY, GALERIES DE LA CAPITALE • VEUX-QUÉBEC • MONTRÉAL CENTRE-VILLE, PROMENADES ST-BRUNO
• LAVAL CARREFOUR LAVAL • SHERBROOKE CARREFOUR DE L'ESTRIE

le bas

autofixant bande dentelle 4.99

Économisez 28% sur le bas Simons le plus confortable et féminin de l'été avec sa jolie bande dentelle qui se fixe à la cuisse par un ruban de silicone. Mélange lycra diaphane qui fait la jambe soyeuse, pointes ombrées qui augmentent la durabilité. Naturel, noir, allusion noire. P.m.g. Rég. 7.00

simons

• QUÉBEC PLACE STE-FOY, GALERIES DE LA CAPITALE • VEUX-QUÉBEC • MONTRÉAL CENTRE-VILLE, PROMENADES ST-BRUNO
• LAVAL CARREFOUR LAVAL • SHERBROOKE CARREFOUR DE L'ESTRIE

LOTTÉRIE QUÉBÉC		Résultats	
L'Anco Tirage du 2005-05-24			
07	09	10	11
12	18	22	24
27	28	32	36
39	40	44	45
49	54	58	61
L'Extra Tirage du 2005-05-24			
970	1906	NUMÉRO 006814	
NE MANQUEZ PAS CE SOIR, ROUE DE FORTUNE À 70\$ À 18h25			

ACTUALITÉS

► Les acteurs du procès de CHOI

Pour CHOI-FM

Genex a retenu les services d'une équipe d'avocats dirigée par M^e Guy Bertrand et d'un expert en communications dans l'espoir de faire renverser la décision du CRTC et de sauver la station CHOI-FM.

M^e Guy Bertrand

Richard E. Langelier

M^e René Dion

Patrice Demers

- M^e Karine Godhue
- M^e Guy Bertrand
- Richard E. Langelier, spécialiste des médias
- M^e René Dion
- Patrice Demers, propriétaire de Genex

- L'Association canadienne des libertés civiles

Trois juges de la Cour fédérale d'appel ont été désignés pour entendre la cause opposant Genex au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC).

Juge 1
Gilles LétourneauJuge 2
John D. Richard,
juge en chefJuge 3
Marc Nadon

Ce qui va se passer :

- 4 jours d'audiences à Québec
- 9 heures de plaidoirie pour M^e Guy Bertrand (CHOI-FM)
- 9 heures de plaidoirie pour le CRTC et le procureur général
- 1 journée d'audition pour les autres intervenants

Les questions à l'enjeu :

- la légitimité du CRTC
- les pouvoirs du CRTC
- la constitutionnalité de la loi canadienne sur la radiodiffusion
- la façon dont le CRTC a mené les procédures lors du retrait de la licence de CHOI
- les limites de la liberté d'expression

Contre CHOI-FM

M^e Guy Pratte

■ Le CRTC soutient qu'il avait les pouvoirs de ne pas renouveler la licence de CHOI-FM. Son avocat : M^e Guy Pratte.

M^e René Leblanc

■ Le représentant du procureur général du Canada, M^e René Leblanc, plaidera dans le même sens que le CRTC.

■ Interviendront aussi à l'appui du CRTC : l'Association canadienne des radiodiffuseurs

- L'ADISQ

INFOGRAPHIE LE SOLEIL

« Un simulacre de défense »

L'avocat de CHOI accuse le CRTC de n'avoir pas joué franc-jeu

GUY BENJAMIN

GBenjamin@lesoleil.com

■ Non seulement CHOI n'a pas eu droit à une défense pleine et entière devant le CRTC, mais la décision de fermer la station était déjà prise avant la tenue des audiences. Telles sont les prétentions de M^e Guy Bertrand devant la Cour d'appel fédérale.

En se présentant devant le CRTC en février 2004, CHOI s'attendait au pire à une suspension de quelques jours de son permis, a admis M^e Bertrand.

Le tribunal a commencé à entendre hier l'appel de Genex contre la décision du CRTC de ne pas renouveler la licence de la station numéro un à Québec. M^e Bertrand demande aux trois juges d'annuler la sanction imposée par le CRTC et de décider des conditions du renouvellement de la licence.

« On ne peut pas retourner devant eux », a lancé l'avocat de Genex en parlant du CRTC. « Nous n'avons eu droit qu'à un simulacre de défense, une parodie de la justice », d'ajouter M^e Bertrand. Malgré des demandes répétées, CHOI a dû se contenter de 15 minutes pour se défendre lors des audiences du CRTC, a fait valoir l'avocat de Genex.

En rendant sa décision, le CRTC a pris en compte des plaintes dont le fondement n'avait pas été prouvé, de dire M^e Bertrand. Il aurait souhaité que l'organisme de régulation des ondes prenne le temps de juger du bien-fondé des plaintes avant de les transformer en manquements graves et de s'en servir comme argument pour ne pas renouveler la licence.

Le CRTC n'a pas joué franc-jeu, a triché, de dire M^e Bertrand, en n'avisant pas Genex de son intention de ne pas renouveler son permis. « Surtout qu'il l'avait dans la tête avant les audiences », d'accuser l'avocat de Genex.

L'organisme de réglementation aurait pu au moins permettre au propriétaire de CHOI, Patrice Demers, de vendre son entreprise.

Jamais le Parlement n'a autorisé le CRTC à légiférer sur le contenu verbal de la radio, a répété à plusieurs reprises M^e Bertrand. À son avis, le rôle du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes est de réglementer sur le contenu général rattaché à une licence.

À titre d'exemple, si un radiodiffuseur obtient une licence pour diffuser de la musique classique, le CRTC n'a pas le droit de décider que cette station ne peut faire jouer du Chopin sous prétexte qu'il était un dévergondé.

Le CRTC n'a pas le droit d'agir en censeur, a ajouté M^e Bertrand. L'avocat admet « des dérives langagières » de deux animateurs, mais il n'appartient pas au CRTC de trancher. C'est aux tribunaux civils de le faire, plaide-t-il.

CHOI présentait une programmation sans reproche à 90 %, selon M^e Bertrand. Seule l'émission de Jeff Fillion est en cause, et dans une très petite proportion. Sur 2000 heures de l'émission de Fillion, on compte 10 minutes de dérive inacceptable, selon les calculs de l'avocat de Genex.

Puisqu'il s'agit d'une cause devant une cour d'appel, les avocats représentant les parties en cause sont les seuls à intervenir. Aucun témoin ne sera entendu.

Hier, M^e Bertrand a été le seul à intervenir. Il a plaidé pendant près de cinq heures, et continuera pendant tout l'avant-midi d'aujourd'hui. Il dispose de neuf heures pour faire valoir son point de vue.

Les avocats du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes et du procureur général du Canada se partageront ensuite les neuf prochaines heures. L'ADISQ, en appui au CRTC, et l'Association canadienne des libertés civiles, en appui à CHOI, interviendront brièvement par la suite.



Une ribambelle d'avocats devant les juges de la Cour d'appel fédérale

LE SOLEIL, JEAN-MARIE VILLENEUVE

Les paroles, c'est du contenu

GUY BENJAMIN

GBenjamin@lesoleil.com

Les paroles, c'est aussi du contenu, et le CRTC a juridiction sur l'ensemble du contenu diffusé par une station de radio.

M^e Guy Pratte a levé un peu le voile sur l'argumentation que présentera le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes devant la Cour d'appel fédérale, qui entend depuis hier la cause de CHOI. Selon l'avocat du CRTC, toute la jurisprudence ces dernières années va dans ce sens.

M^e Pratte, qui n'a donné qu'une brève entrevue aux journalistes, devrait commencer en après-

midi à défendre la décision du CRTC de ne pas renouveler la licence de CHOI. Son point de vue est évidemment contraire à celui de l'avocat de la station, qui prétend que le CRTC n'a pas l'autorité pour réglementer le contenu verbal d'une station de radio.

Patrice Demers entend se défendre jusqu'au bout pour sauver sa station. Le propriétaire de CHOI a été catégorique pour dire qu'il s'adressera à la Cour suprême si la décision de la Cour d'appel fédérale ne fait pas son affaire.

« Ce n'est pas à cinq fonctionnaires de décider ce qui est bon ou mauvais », de dire M. Demers. Le contenu verbal, c'est l'affaire des tribunaux civils, pas du CRTC, a-t-il ajouté.

Ouverture
demain 16h

Dans un Jardin.

ARTISANS DU BIEN-ÊTRE

VENTE D'ENTREPÔT

Judi 26 mai 16h à 21h
Vendredi 27 mai 9h à 21h
Samedi 28 mai 9h à 17h
Dimanche 29 mai 9h à 17h

Centre sportif Marcel-Bédard, 655 boul. des Chutes, Beauport 1(800) 363-3663

Modes de paiement acceptés: Comptant, Débit, Master Card, Visa, American Express.

POUR NOUS JOINDRE

Abonnements	686-3344
	1-866-686-3344
Carrières et professions	686-3270
Petites annonces	844-4444
Promotion	686-3342
Publicité détaillants	686-3435
Publicité générale	686-3270
Rédaction	686-3394
Renseignements	686-3233

LE SOLEIL, une division de 3834310 Canada Inc., est publié et édité par LE SOLEIL, 410, boul. Charest Est, case postale 1547, succursale Terminus, Québec (Québec) G1K 7J6. LE SOLEIL est imprimé au 5000, rue Hugues-Randoin, bureau 4, à Québec (Québec) G2C 2B4, par Transcontinental de la Capitale, une filiale de Transcontinental Inc., 1, place Ville-Marie, bureau 3315, Montréal (Québec), H3B 3N2.

Envoi de publication - Numéro de convention 40065022. Seule la Presse canadienne est autorisée à utiliser et à diffuser les informations publiées dans LE SOLEIL. ISSN 0319-0730

SAMEDI DANS LE SOLEIL

DANS LA COUR COMME AU SALON



Le mobilier de jardin accède à la beauté. Le PVC n'est plus. La fonte d'aluminium, les beaux alliages de métaux, le verre trempé et le textilène lui succèdent. Ils témoignent de l'art de recevoir. Même dans la cour.

Dans le cahier **Maison**

VOUS AVEZ UNE NOUVELLE?

CONTACTEZ-NOUS

Vous avez été témoin d'un événement, avez observé des faits qui soulèvent des questions, avez des idées de reportages, d'enquêtes ou de dossiers qui pourraient être réalisés par un journaliste?

Téléphonez-nous: (418) 686-3394
Télécopiez-nous: (418) 686-3374

Écrivez-nous: redaction@lesoleil.com
ou à: Nouvelles LE SOLEIL, 410, boul. Charest Est, case postale 1547, succursale Terminus, Québec (Québec) G1K 7J6

GOUFFRE

Suite de la Une

mille, sans compter presque 800 000 \$ de profits pour la vente de l'entreprise à Groupaction. Entre mai 1997 et septembre 1998, Gosselin communication a reçu 14,3 millions \$ d'un seul client : le gouvernement fédéral.

Si le rapport de la firme comptable ne contient pas de fracassantes révélations, il informe néanmoins sur l'utilisation des millions de dollars dépensés pour vendre le Canada aux Québécois pour une période plus longue que celle étudiée par la vérificatrice générale. La facture totale pour les commandites est donc de 100 millions \$ supérieure à celle calculée par Sheila Fraser, celle de la publicité fait un bond de plus de 300 millions \$, passant de 788 millions \$ à plus de 1,1 milliard \$.

Témoignant hier devant la Commission Gomery, les trois experts comptables de la firme ont passé au crible leurs trouvailles, notamment sur l'évolution des dépenses au fil des années. Ils ont noté certaines améliorations entre 1999 et 2000, période correspondant au changement de garde du Programme des commandites entre Charles Guité et Pierre Tremblay.

Le recoupement de données a permis de voir à quel point l'argent d'Ottawa s'est promené dans une série de vases communicants entre les agences et leurs propriétaires. Au total, 26 % du travail a été facturé à des tierces parties et 28 % a été effectué par des compagnies apparentées. Ce faisant, les agences « responsables » du contrat percevaient une commission au passage pour confier, en théorie, le boulot à un sous-traitant.

23 M \$ DANS LES LIMBES

Kroll calcule qu'Ottawa a alloué 355 millions \$ pour les commandites, mais octroyé des contrats pour 332 millions \$, laissant quelque 23 millions \$ dans les limbes. Des 332 millions \$, 20 millions ont servi à payer pour le placement médias,

164 millions \$ se sont matérialisés en commandites, alors que 148 millions \$ sont allés aux agences en commissions et en frais de production. Au total, les agences ont géré 305 millions \$ de la cagnotte des commandites, un modeste 26,8 millions \$ ayant été géré à l'interne.

FONCTIONNAIRES PLUS PERFORMANTS

La comparaison de la gestion des agences avec celle des fonctionnaires révèle de façon éloquentes les ratés du système des commandites. Pour 139,8 millions \$ de commandites gérées par les firmes de communication, 145 millions \$ ont été dépensés en commissions et en frais de production. À l'interne, l'attribution de 24,5 millions \$ de commandites a coûté à peine plus de 2 millions \$, moins de 10 % de la facture.

La gestion à l'interne a débuté en 2001, environ deux ans après que Pierre Tremblay ait remplacé Charles Guité comme directeur du Programme de commandites. Le juge John Gomery a aussi fait remarquer hier que l'âge d'or du Programme a précédé la retraite en 1999 de « Chuck » et qu'un certain resserrement des règles avait été mis en place par M. Tremblay.

La transition s'observe également pour les contrats de publicité, de plus de 1 milliard \$ entre 1995 et 2003. Si la facture totale augmente à partir de 2000, la part des agences diminue constamment. Avant 2000, les firmes obtenaient plus d'argent que la valeur des contrats de placements média. En 1998-1999, Ottawa a payé 70 millions \$ aux agences pour placer moins de 60 millions \$ en publicité, alors qu'en 2001-2002, les firmes ont touché 76 millions \$ pour plus de 125 000 \$ en publicité.

L'enquête menée par Kroll a coûté 7,5 millions \$, tirés à même le budget de 20,4 millions \$ de la Commission Gomery. Afin de produire le rapport de 180 pages déposé hier, une quinzaine de personnes ont été affectées à l'analyse de plus de 28 millions de pages contenues dans plus de 7000 boîtes. Contrairement à la rumeur, la firme n'a pas jugé nécessaire d'étendre ses recherches à l'extérieur du pays, dans les banques suisses notamment.

NATHALIE

Suite de la Une

une fois d'acheter son silence, en mars 2004. Impeccablement coiffée, les cheveux teints en blond, sobrement vêtue de noir, elle était présente devant le juge hier pour faire valoir les motifs de sa demande. L'audience, entourée d'un grand secret, s'est déroulée à huis clos, en présence seulement des avocats concernés. La requête qu'elle a présentée a été mise sous scellés et n'est donc pas accessible.

Nathalie Simard veut aider les victimes de pédophilie et créer une fondation

Le juge en a donné quelques bribes dans sa décision : en début de requête, Nathalie « rappelle ses origines modestes et l'effet de l'arrivée de Guy Cloutier dans sa famille. Elle rappelle les gestes pervers de ce dernier à son égard et les effets chez elle au fil des ans. Aujourd'hui, après avoir accepté de faire face à la réalité et après thérapie, elle veut reprendre une vie normale, autant que faire se peut, évidemment. Dans sa démarche, elle désire partager sa triste expérience avec le public, et veut aider les autres victimes de pareils comportements. Elle entend même créer une fondation pour leur venir en aide. Elle envisage cette ouverture au public comme un élément positif, voire de réhabilitation thérapeutique pour elle-même. Sa vie a toujours comporté une facette médiatique importante ».

UN EFFET INJUSTE

Le juge poursuit en disant que Nathalie Simard trouve que l'ordonnance de non-publication a aujourd'hui un effet injuste pour elle. Bien qu'en ne la nommant pas, Cloutier peut toujours donner sa version des faits, alors qu'elle ne peut rien faire sans s'identifier. « Si les ordonnances de non-publication l'ont aidée à traverser certaines périodes difficiles, elles l'empêchent aujourd'hui de poursuivre son chemin... Après avoir franchi les étapes, elle a droit de reprendre sa carrière artistique, et cela passe par mettre au grand jour les sévices qu'il ont tant accablée... Elle ajoute que les interdictions ont aujourd'hui pour effet de protéger le criminel, en empêchant que ne soient révélés les détails de ses crimes... »

On a par ailleurs appris que Nathalie

Simard se livrera dans le cadre d'une entrevue au réseau TVA demain, à 21 heures. Le réseau lui versera 100 000 \$ en échange de l'entrevue. La somme sera versée à la Fondation Nathalie Simard, en voie d'être créée, dont la mission sera de venir en aide aux victimes de pédophilie. L'animateur Paul Arcand posera des questions durant une heure à M^{me} Simard. Et selon TVA, cette dernière s'approprierait à déposer une poursuite civile contre Cloutier.

C'est l'avocat Claude F. Archambault qui représentait Guy Cloutier à l'audience d'hier devant la Cour supérieure. Cloutier ne s'est pas opposé à la requête de son ancienne protégée, mais estime que certains des allégués de sa requête contiennent « des inexactitudes ». M^{re} Archambault a évidemment présenté ses arguments à huis clos. En sortant de la salle d'audience, M^{re} Archambault a indiqué que « Guy Cloutier regrette ce qu'il a fait, il veut entreprendre des thérapies ».

En ce qui concerne la deuxième victime, qui était représentée hier par M^{re} Raphaël Shacter, elle tient absolument à garder l'anonymat. C'est ce qui explique pourquoi des mesures de protection ont été imposées par le juge, hier.

SANS COMMENTAIRE

À la fin de l'audience, Nathalie Simard est sortie de la salle d'audience entourée de constables spéciaux, et a marché d'un pas rapide avant de s'engouffrer dans un ascenseur. Quand *La Presse* lui a demandé si elle comptait publier un livre, elle a répondu en souriant : « Je n'ai pas de commentaires pour le moment ». On se rappellera que Nathalie Simard avait confié à Guy Cloutier son intention d'écrire un livre sur sa vie, et dévoiler les abus dont elle avait été victime. Cloutier avait essayé de l'en dissuader en lui disant que ce serait comme une bombe, mais qu'elle récolterait peu d'argent, et qu'elle ne se retrouverait pas plus avancée qu'avant en bout de ligne. Cloutier lui a versé un million de dollars entre 1994 et 2004, parce qu'il se sentait redevable envers elle, et qu'il espérait qu'elle garderait le silence.

(Avec *La Presse canadienne*)

Une exclusivité de 100 000 \$ pour TVA

CAROLINE TOUZIN
La Presse

Pour la première fois de son histoire, le réseau TVA paiera un invité, en l'occurrence Nathalie Simard, en échange d'une entrevue exclusive. La somme est élevée : 100 000 \$. Le réseau refuse toutefois de dévoiler s'il a offert la somme à la victime de Guy Cloutier ou si c'est elle qui l'a exigée.

« Il s'agira de la seule entrevue qu'accordera Nathalie Simard et le réseau TVA a accepté de verser un montant de 100 000 \$ à la Fondation Nathalie Simard, en voie d'être créée, dont la mission sera de venir en aide aux victimes de pédophilie », peut-on lire dans un bref communiqué publié par le réseau en fin de journée, hier.

D'aussi loin que se souvienne le vice-président programmation du réseau, Philippe Lapointe, TVA n'a jamais payé qui que ce soit pour obtenir une entrevue exclusive, précise Nicole Tardif, du service de presse de TVA.

Nathalie Simard a pris Paul Arcand au dépourvu en lui demandant hier après-midi de l'interviewer. Le réseau TVA aussi a été pris de court. « On de-

vra s'ajuster. L'émission régulière de M. Arcand est terminée depuis plusieurs semaines, alors le décor a été détruit. Peut-être qu'on va tourner à l'extérieur », raconte M^{me} Tardif. Ce sera une entrevue d'une durée d'une heure. Il n'y aura pas de montage. Elle sera diffusée demain à 21 h.

La Fédération professionnelle des journalistes du Québec sourcille devant cette décision du réseau propriété de Quebecor. « Ça se comprend que Nathalie Simard ait choisi de se confier d'abord à TVA, elle a bâti sa carrière là-bas. Mais il ne faudrait pas que la générosité de TVA l'empêche d'aller se confier ou d'aller faire valoir sa cause ailleurs », affirme le trésorier de la FPJQ, Philippe Schnobb. Dans son code de déontologie, la FPJQ spécifie bien que « les journalistes et les entreprises de presse ne doivent verser aucune rémunération aux personnes qui acceptent d'être leurs sources d'information ».

Nathalie Simard n'a pas rappelé *La Presse*. Deux agents de sécurité d'une entreprise privée vêtus d'un complet-cravate montaient la garde devant sa grande maison de campagne de Roxton Pound, en Montérégie, hier.

VERTUS

Suite de la Une

consommation de vitamine D par des aliments ou des suppléments alimentaires, pour prévenir le cancer de la prostate. Avec l'âge, le corps humain synthétise moins bien la vitamine D à partir de la peau, d'où sa recommandation d'un supplément. On est loin du message de dire à tout le monde de s'exposer au soleil pour éviter le cancer de la

prostate. Ce n'est pas du tout le sens de la recherche du D^r Giovannucci », dit le D^r Rhainds.

En lisant la nouvelle d'hier, le D^r Rhainds a été renversé. « On introduit la confusion dans les messages. Sur le plan scientifique, on ne peut en venir à de telles conclusions (sur les vertus anticancer du soleil). Ça frise la désinformation », proteste-t-il.

C'est vrai, concède le D^r Rhainds, des études écologiques montrent que dans certaines régions moins ensoleillées, il y aurait plus de cancers du sein, de la prostate et du côlon. Mais il serait prématuré de faire un lien de cause à effet entre le soleil et un nombre moins élevé de cancers, selon lui.

Bien sûr, ces études soulèvent des questions, admet le médecin. Mais on est loin d'en arriver à la recommandation proposée dans l'article de s'exposer au soleil pour éviter certains cancers.

LE LAIT, BIEN MEILLEUR

Les médecins s'entendent sur les vertus de la vitamine D. « Mais mieux vaut la chercher dans un verre de lait que sous le soleil », lance le D^r Bernard Delisle, dermatologue à l'Enfant-Jésus. Il maintient que « pour la santé de la peau, moins on va au soleil, mieux c'est ». L'écran solaire est également indispensable.

Le D^r Rhainds soutient de son côté qu'il faut bien peu de soleil pour obtenir une quantité suffisante de vitamine D. « Un peu de soleil (10 minutes, trois fois par semaine) seulement sur le dos des mains et les joues suffit. Trop de soleil est inutile. Lorsque les limites nécessaires sont atteintes, le corps ne synthétise plus la vitamine D, de toute façon », soutient-il.

L'ÉVÉNEMENT HORTICOLE À NE PAS MANQUER!

Les **42 Jours Hamel**

Promotion de la semaine Du 20 au 26 mai

À l'achat de l'engrais pour pelouses **BioSelect^{mc}**, obtenez l'épandeur Centre **Jardin Hamel** à **29,97 \$** (Courant: 41,99 \$)

Jour 13
Mercredi 25 mai

Annuelles en mini caissettes
1034522

Offre spéciale: **1 59 \$**
Épargnez **15 %**

(Toutes nos promotions sont valables jusqu'à épuisement des stocks.)

centre jardin HAMEL

<p>LEVIS 4800, boul. de la Rivière-Sud</p> <p>SAINTE-FOY Halles de Sainte-Foy</p>	<p>CHARLESBOURG 1169, 80^e Rue Est</p>	<p>L'ANCIENNE-LORETTE 6029, boul. Hamel</p> <p>BEAUPORT 1350, boul. des Chutes</p>
---	--	--

www.jardinhamel.com

Du 13 mai au 23 juin

Nouveau projet

RÉSIDENCE DU CAMPANILE
pour retraités amoureux de la vie

Au cœur de la vie de quartier du Campanile

Les retraités amoureux de la vie marchent en pleine nature, sortent prendre un café, achètent une bonne bouteille de vin, ramassent leurs vêtements chez le nettoyeur, se font couper les cheveux, prennent un rendez-vous chez le dentiste... À LEUR PORTE!

118 appartements en location

Studios, 3 1/2 et 4 1/2 avec ascenseurs, stationnement intérieur, sécurité 24h, soins de santé disponibles 24h, programme d'activités, salle à dîner, cinéma maison, bibliothèque, salon de billard, salle d'exercices, chapelle, salon avec piano.

Occupation février 2006
Venez rencontrer Marie-Josée Ruel au:

BUREAU DE LOCATION
3700, du Campanile, bureau 104, Sainte-Foy
418.659.2889

HEURES D'OUVERTURE:
Lundi au vendredi 10 h à 17 h
Samedi et dimanche 13 h à 17 h



Petit manuel du parfait dictateur

Jean-Simon GAGNÉ JSGagne@lesoleil.com

«N'importe quel imbécile peut devenir dictateur. Mais dans ce métier-là, c'est la sécurité d'emploi qui reste la plus difficile à obtenir.»

Je ne me souviens plus à qui l'on doit ce jugement ériant de vérité. Peut-être à Jean-Bedel Bokassa, alias Bokassa 1^{er}, alias le Napoléon noir, alias l'empereur de Centre-Afrique. Car le sanglant monarque, même s'il n'avait pas la réputation d'avoir inventé l'eau chaude, savait de quoi il causait. Au terme d'un règne de 14 années, l'ancien chouchou du président Valéry Giscard d'Estaing fut renversé par l'armée française, en 1979. Ce qui n'empêcha pas notre César en pantoufles de léopard de mourir tranquillement dans son lit, bien des années plus tard.

Comme n'importe quel grand-père innocent.

Tout cela nous amène à une première constatation. Même si le parfait dictateur ne peut pas bénéficier de la sécurité d'emploi, il ne doit pas s'inquiéter outre mesure. Contrairement à ce que l'on pourrait croire, bien peu de despotes périssent d'une mort violente, une fois leur règne terminé. Bien sûr, le métier de dictateur apparaît plus dangereux que celui de gérant de club de bowling, mais il n'entraîne pas nécessairement une baisse de l'espérance de vie. Pour un Nicolae Ceaucescu, fusillé en 1989, on dénombre une tripotée d'anciens tortionnaires coulant des jours paisibles.

Le maréchal ougandais Idi Amin Dada, celui-là même qui livrait ses opposants aux crocodiles, est mort en exil en Arabie Saoudite, à l'âge respectable de 78 ans. Le Cambodgien Pol Pot, qui traînait sur son curriculum vitae la mort d'au moins 1,2 million de ses compatriotes, est décé-

dé d'une crise cardiaque, dans la jungle, à 73 ans. Ferdinand Marcos, qui terrorisa les Philippines pendant plus de 20 ans, est mort en exil à Honolulu, en 1986, à l'âge de 72 ans. Fin renard, l'ami Ferdinand avait pris soin d'emporter avec lui une somme évaluée à cinq milliards de dollars. Afin de voyager léger, il ne s'était toutefois pas encombré des milliers de paires de souliers de sa ténébreuse épouse Imelda.

Qu'on se le dise. Avec un peu de chance et beaucoup de férocité, le dictateur peut même espérer mourir en poste. Le communiste Enver Hoxa, l'homme qui avait transformé l'Albanie en une sorte de Musée à la gloire de Staline, est ainsi mort à la barre du pays, au terme d'un règne de 40 ans. En l'an 2000, Hafez el-Assad l'a imité après avoir tenu la Syrie d'une main de fer, durant trois décennies.

Bien peu d'opposants avaient survécu pour s'en réjouir.

Une deuxième constatation s'impose d'elle-même. Le dictateur habile sait durer. Surtout, il apprend à se rendre indispensable à un parrain, de préférence une grande puissance. De nos jours, la possession d'importants gisements de pétrole ou de gaz naturel constitue un atout. C'est ainsi que les États-Unis ferment les yeux sur le régime sanglant du président de la Guinée-Équatoriale, Teodoro Obiang Nguema Mbasogo.

En outre, depuis le 11 septembre 2001, sous prétexte de lutter contre les extrémistes musulmans, plusieurs tyrans notoires ont été réhabilités.

Le président de l'Ouzbékistan, le dur à cuire Islam Karimov, a ainsi retrouvé les bonnes grâces de

Washington, en permettant l'ouverture d'une base militaire américaine aux portes de l'Afghanistan. Même un illuminé comme le président du Turkménistan, Saparmourad Niazov, a su tirer son épingle du jeu, en faisant miroiter des gisements de gaz naturel. Du coup, on fait mine d'oublier qu'il a donné son nom à une ville, à un mois de l'année, à un aéroport, à des mosquées, à de nombreuses avenues et même à des marques de produits alimentaires.

Il n'empêche. En apercevant la photo de Saddam Hussein en sous-vêtements, à la Une d'un journal londonien, plusieurs dictateurs ont dû avoir un petit pincement au cœur.

Mais qu'ils se rassurent. Avec le Serbe Slobodan Milosevic, Saddam Hussein fait partie du cercle restreint des dictateurs susceptibles d'affronter la justice internationale. Le général Pinochet, par exemple, semble en voie de s'en tirer, du haut de ses 89 ans.

Ne devient pas ennemi public qui le veut bien. Prenez Kim Jong-Il, l'homme fort de la Corée du Nord, par exemple. En voilà un qui peut à juste titre se demander: pourquoi Saddam et pas moi?

Depuis des années, ce sacré Kim multiplie les provocations à l'endroit du monde entier. Apparemment en pure perte. Il a beau se vanter de préparer un essai nucléaire et faire balancer un missile en mer du Japon, rien n'y fait.

Extrait typique de *Rodong*, le quotidien du Parti des travailleurs de Corée du Nord, tel que traduit par *The International Herald Tribune*:

«Park Jae Gun, un fonctionnaire nord-coréen, conduisait sa voiture sur une route de campa-

gne, en octobre dernier, lorsqu'il a aperçu une maison en flamme. N'écoutant que son courage, le fonctionnaire a bravé les flammes et la fumée pour sauver ce que la maison possédait de plus précieux: les portraits du leader Kim Jong-Il, et des parents de ce dernier. C'est seulement après que les images eurent été mises en sûreté qu'il a prêté l'oreille aux pleurs de deux enfants qui se trouvaient à l'intérieur. Le brave est alors retourné dans le brasier pour les sauver.»

On reprochera peut-être à ce manuel d'employer un ton léger pour traiter d'un sujet fort grave. Mais ce n'est pas moi qui ai commencé la farce.

Jugez plutôt. Cette année, par exemple, seulement cinq pays ont été clairement condamnés par la Commission des droits de l'homme des Nations unies, soit le Soudan, la Biélorussie, la Birmanie, Cuba et la Corée du Nord. Un comble, si l'on pense qu'au moins une cinquantaine de pays, totalisant plus de deux milliards d'habitants, vivent sous des régimes politiques que l'on peut assimiler à des dictatures.

Et que dire de cette phrase, tirée du discours prononcé par le président George W. Bush, lors de sa seconde assermentation, en janvier?

«Tous ceux qui vivent sous le joug de la tyrannie et du désespoir peuvent le savoir: Les États-Unis n'oublieront pas vos souffrances et n'excuseront pas vos oppresseurs. Quand vous combattez pour la liberté, nous serons à vos côtés.»

Je vous parie que dans le monde, bon nombre de dictateurs ont dû rire de bon cœur, en se tapant sur les cuisses. Même les monstres peuvent goûter le cynisme, n'est-il pas vrai?

40% des CPE en déficit

Autre compression de 30,5 millions\$ à prévoir en 2006

SIMON BOIVIN

SBoivin@lesoleil.com

L'an dernier, 40% des centres de la petite enfance (CPE) ont été déficitaires, soit deux fois plus que l'année précédente. La ministre Carole Thériault blâme pour cela les gestionnaires des installations, eux qui devront composer avec une nouvelle compression de 30,5 millions\$ cette année.

En 2003-2004, à la suite d'une baisse de 20 millions\$ de leur financement, le nombre de CPE dans le rouge est passé de 229 à 364. Et 20 millions\$ supplémentaires ont été coupés en 2004-2005. «Imaginez ce que ça va être cette année, souligne la présidente de l'Association québécoise des centres de la petite enfance (AQCE), Hélène Potvin. Il va y avoir une autre augmentation des déficits. Dans les faits, il y a plus de 40% des CPE en déficit, c'est sûr.»

Dans la région de la Capitale-Nationale, 39 CPE ont totalisé un déficit d'exploitation de 1,9 million\$ en 2003-2004.

Et les nouvelles ne s'annoncent pas meilleures cette année. En commission parlementaire, hier, la ministre de la Famille a convenu que la hausse de 9% du financement du réseau ne parviendrait pas à compenser l'augmentation du nombre de places et les coûts de système. Résultat: en 2005-2006, les garderies à 7\$ doivent s'attendre à un autre manque à gagner de 30,5 millions\$.

«C'est une économie que le gouvernement fait sur le dos des CPE, a déploré le porte-parole péquiste en matière de famille, Camil Bouchard. On calcule que les libéraux ont dû couper 70 millions\$ dans leur capacité d'offrir des services aux parents et aux enfants.»

DES SURPLUS

Mais la ministre Thériault ne l'entend pas ainsi. Dans l'ensemble des CPE, environ les deux tiers parviennent à équilibrer leur budget, voire à faire des surplus, dit-elle. «On demande aux partenaires d'optimiser leur gestion de cet argent pour s'assurer que le service est bien rendu, a déclaré la ministre. (...) Si un déficit devient chronique, il faut peut-être revoir sa façon de gérer. C'est dans ce sens que je leur dis: "revoquez vos modèles de gestion". Je pense qu'on est en droit de demander ça. On peut s'inspirer des plus performants.»

Le gouvernement du Québec verse annuellement 1,5 milliard\$ dans l'ensemble des services de garde, soit 5,7 millions\$ par jour. Depuis 1999, une place quotidienne en garderie est passée de 19,22\$ à 28,26\$ pour le gouvernement. Une hausse principalement attribuable à l'amélioration des conditions de travail des éducatrices.

Dans les faits, seuls 17% des CPE ont un déficit cumulatif, c'est-à-dire que leur rapport financier s'écrit à l'encre rouge année après année. Le déficit d'exploitation des autres CPE en 2003-2004 peut, dans plusieurs cas, être épongé par des



Les CPE devront encore gérer des déficits.

surplus déjà accumulés. Les CPE sont autorisés à faire des surplus de 25% de leur budget annuel. Au-delà, ils doivent remettre la différence au gouvernement. Il y aurait, à l'intérieur du réseau, quelque 30 millions\$ de surplus. Le déficit accumulé dans le réseau est estimé à 15 millions\$.

Mais l'accumulation de surplus est nécessaire pour les réparations à effectuer ou le matériel à remplacer, plaide l'AQCE. Cet argent ne doit pas servir à renflouer le compte de dépenses courantes.

«Il y a un gros paradoxe, souligne Hélène Potvin. On entend dire que ceux qui font des surplus, c'est honteux, et que ceux qui font des déficits, c'est une mauvaise gestion. (...) C'est le paradoxe où un CPE qui va couper va être un bon gestionnaire. C'est très discuté.»

La semaine dernière, l'AQCE a publié un communiqué présentant ses propositions pour améliorer les finances des centres de la petite enfance. Parmi celles-ci, un programme d'économie d'énergie, la récupération de la TPS, la gestion «mutualisée» des cotisations à la CSST, l'optimisation du remboursement des coûts de formation. L'association écrivait notamment que les compressions signifiaient moins d'argent pour la nourriture servie aux enfants.

«Complètement ridicule», a répliqué la ministre. «Dire que la qualité de l'alimentation serait compromise, que l'on diminuerait le nombre de jouets et d'activités éducatives, c'est faire de la démagogie», a-t-elle déclaré.

Le porte-parole du Parti québécois s'est par ailleurs inquiété de ne pas voir apparaître dans les crédits du ministère de la Famille les 165 millions\$ qu'Ottawa doit verser pour son programme national de service de garde. «Cet argent apparaît davantage au fonds consolidé, a indiqué Camil Bouchard. Il va falloir que la ministre prenne son courage à deux mains et fasse ses représentations au Conseil des ministres pour avoir sa part du gâteau.»

De plus en plus de parents refusent de faire vacciner leurs enfants

■ MONTRÉAL — Un nombre grandissant de parents refusent de faire vacciner leurs enfants contre la rougeole, la rubéole, les oreillons et autres maladies infectieuses. Selon *The Gazette*, les craintes liées aux vaccins ont augmenté depuis 1998, alors qu'une étude, aujourd'hui discréditée, avait établi un lien entre la vaccination et les risques d'être atteint d'autisme. Le président de

la Société canadienne de pédiatrie, le Dr Denis Leduc, estime qu'entre 5 et 10 parents chaque année lui révèlent ne pas vouloir faire vacciner leur enfant. Une vingtaine d'autres désirent attendre que leurs enfants soient plus âgés avant d'être vaccinés. Une situation inquiétante, selon lui, puisqu'elle pourrait entraîner la réapparition d'épidémies aujourd'hui enrayerées. PC

Apprendre l'anglais fait toute la différence du monde

- Programme dynamique qui souligne chacun des quatre volets de l'apprentissage de la langue: lire, parler, écouter et écrire
- Huit niveaux d'instruction (débutant à avancé)
- Cours intensifs donnés par des professeurs spécialisés en enseignement de l'anglais, langue seconde

ANGLAIS, LANGUE SECONDE (TEMPS PLEIN OU PARTIEL)

1. Cours intensif: 5 ou 10 semaines du 20 juin au 22 juillet du 25 juillet au 26 août du 20 juin au 26 août
2. Préparation aux tests de compétences linguistiques (TOEFL, CELDT): 40 heures

Information:

Tél.: (514) 848-3600
Courriel: celi@alcor.concordia.ca
Site web: www.concordia.ca/conte
Profitez-en pour vous renseigner sur nos programmes de formation professionnelle.

INSCRIVEZ-VOUS DÈS MAINTENANT

Inscription par télécopieur, courrier ou en personne jusqu'au 10 juin. Heures de bureau: du lundi au vendredi, de 9 h à 16 h 30. Le Centre de l'éducation permanente est situé au 1600, rue Sainte-Catherine Ouest, à l'angle de la rue Guy.

Prix spécial pour les personnes de 60 ans et plus



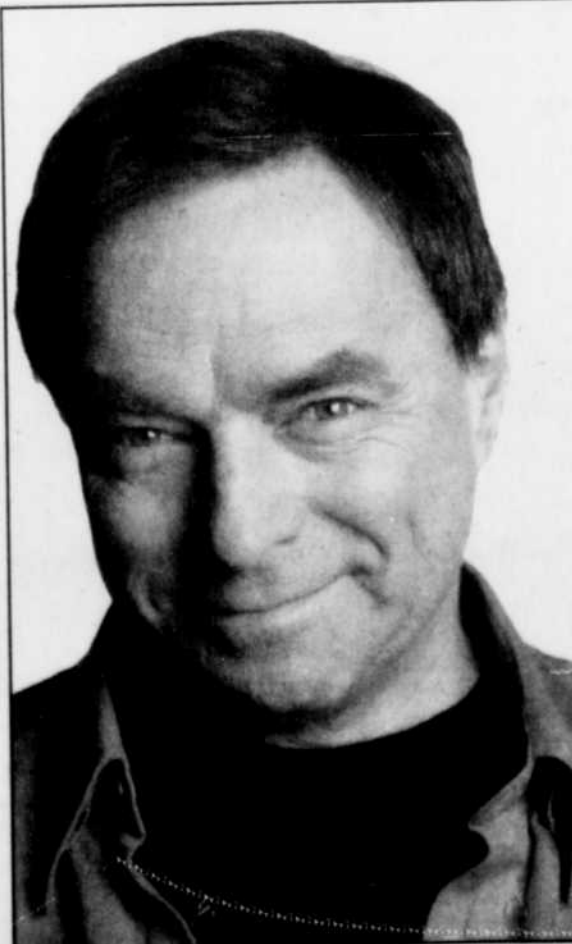
UNIVERSITÉ Concordia

Centre de l'éducation permanente

On vous prépare pour le monde
www.concordia.ca



Antonio Cordeiro
Anglais langue seconde
Français langue seconde



Aidez les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et leurs proches.

La Maison Vilar, notre raison d'être!

Procurez-vous une tirelire VILAR au www.fondationvilar.com au prix de 10 \$ *

La maison Alzheimer vilar de Québec

Fondation Alzheimer Vilar du Québec

LE SOLEIL TQS 93.3



* Frais d'envoi en sus

Information: 418 694-7924

PYLÔNES DÉTRUITS À PORT-CARTIER

Les réparations coûteront 10 M\$ à Hydro

STEEVE PARADIS

Collaboration spéciale

BAIE-COMEAU — Il en coûtera finalement 10 millions \$ à Hydro-Québec pour réparer les 14 pylônes qui se sont écroulés à la fin d'avril au nord de Port-Cartier, sur la Côte-Nord, en raison du verglas. Ces pylônes supportaient deux des trois lignes de transport de 735 kilovolts en provenance de Churchill Falls, au Labrador.

Même si la neige est maintenant disparue, les conditions météo continuent de donner des maux de tête à la société d'état. La visibilité nulle, la pluie abondante et les forts vents des dernières semaines sur la Côte-Nord ont considérablement perturbé les travaux de réparation de la ligne 7027, laquelle a perdu trois pylônes.

«Les travaux ont dû être retardés

car il est impossible de faire du montage de ligne lorsque les vents dépassent 30 kilomètres à l'heure, a indiqué Marie-Julie Roy, du service des communications d'Hydro-Québec région Manicouagan. La remise en service de cette ligne devrait donc se faire début juin». À l'origine, ces travaux devaient être complétés à la mi-mai.

Pour ce qui est des travaux sur la ligne 7029, la plus endommagée du lot, la remise en service ne devrait pas se faire avant le début juillet, une fois que les autres travaux seront tous complétés.

Sur cette ligne, 11 pylônes sont tombés sous le poids de la neige et du verglas. La société d'état les remplacera par 16 pylônes, «afin de diminuer la portée entre les pylônes et ainsi renforcer le réseau», a ajouté M^{me} Roy.

De plus, les nouveaux pylônes seront plus solides que les précédents. Ils ont

été conçus afin de pouvoir supporter une couche de 65 millimètres de glace. Ceux qui sont tombés ne pouvaient supporter que 35 millimètres de glace. «Les nouvelles structures ont été construites pour répondre aux normes de 2005. Les pylônes qui sont tombés dataient de 1971», a précisé la porte-parole.

Quant à la troisième ligne, la 7028, son interruption était due au bris du câble de garde en raison du poids de la glace. Le câble de garde a touché les lignes de transport, ce qui provoque automatiquement l'arrêt du transit d'électricité. Les travaux, entrepris le 1^{er} mai, ont mis trois jours à être complétés.

Malgré la perte de ces trois lignes, qui transportent habituellement plus de 5000 mégawatts d'électricité, Hydro-Québec n'a pas eu à rapporter d'interruption de service chez aucun de ses clients. La société d'état a pu

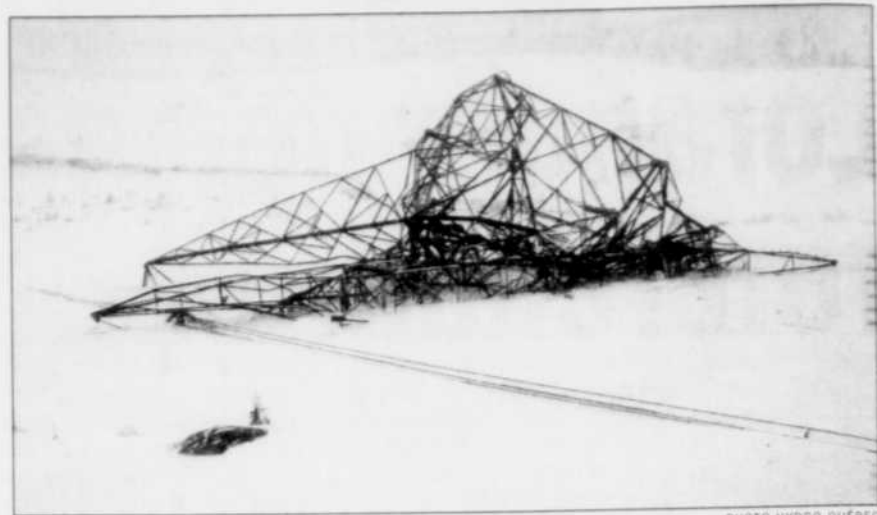


PHOTO HYDRO-QUÉBEC

Les travaux sur les pylônes ont démarré mais sont retardés à cause de la météo.

reconfigurer son réseau de transport afin de répondre à la demande.



Loin des yeux, près du cell.

1 000 minutes d'interurbain mobile

30\$ par mois

Nouveau forfait Tout-en-un de chez nous, offert exclusivement au Québec et seulement chez Bell :

- 1 000 minutes d'interurbain partout au Canada⁽¹⁾
- Appels locaux illimités, soirs et week-ends⁽²⁾
- 100 minutes locales à utiliser en tout temps
- Pas de frais cachés, pas de frais d'activation

En prime! 3 mois d'appels locaux illimités⁽³⁾



économisez plus
Jusqu'à 15 \$/mois en combinant vos services⁽⁴⁾

1 888 4MOBILE

Et bien simple.™

Magasins
Espace Bell
et Bell Mobilité
participants

Espace Bell

ALMA
Plaza 1
(418) 662-0469

AMQUI
114, boul. St-Benoît O.
(418) 629-6430

BAIE-COMEAU
997, boul. Laffèche
(418) 295-1294

CHICOUTIMI
1915, boul. Talbot
(418) 696-0506

Place du Royaume
(418) 693-1188

DOLBEAU
1471, boul. Walberg
(418) 239-0063

CASPÉ
157, boul. de Caspé
(418) 368-5004

HAVRE ST-PIERRE
111 B, rue Boréale
(418) 538-1301

JONQUIÈRE
Galeries Jonquière
(418) 695-0238

LÉVIS
104, route Président-
Kennedy (bur 101)
(418) 837-0222

Galeries Chagnon
(418) 833-3648

MARIA
111, boul. Perron O.
(418) 759-5225

MATANE
1105, rue du Phare O.
(418) 562-9000

PASPÉBIAC
108 boul. Gérard-D-
Levesque Est
(418) 752-2003

QUÉBEC
1171, boul. Charest
Ouest
(418) 687-2121

1100, rue Bouvier
Bureau 350
(418) 627-6000

Les Galeries
de la Capitale
(418) 627-2555

Place Fleur-de-Lys
(418) 529-9292

RIMOUSKI
341, 2^e rue Est
(418) 722-7717

76, rue St-Germain
Ouest
(418) 723-0999

RIVIÈRE-DU-LOUP
Centre commercial
Rivière-du-Loup
(Biosau)
(418) 868-8888

SEPT-ÎLES
1230, boul. Laure
(418) 962-6568

ST-GEORGES-
DE-BEAUCE
Carrefour St-Georges
(418) 228-5521

ST-NICOLAS
585, route 116
(418) 831-2355

STE-FOY
2785, boul. Laurier
(418) 650-1000

Place Laurier
(418) 658-8678

Bell Mobilité

BEAUPORT
Inter Cellulaire enr.
488, boul. Rochette
(418) 660-9909

QUÉBEC
CBCI Telecom inc.
710, rue Bouvier
(bur 103)
(418) 626-1800

ROBERVAL
Cellulaire Chic
612, boul. Marquette
(418) 275-0606

ST-NICOLAS
585, route 116
(418) 831-2355

ST-NICOLAS
585, route 116
(418) 831-2355

ST-NICOLAS
585, route 116
(418) 831-2355

ST-NICOLAS
585, route 116
(418) 831-2355

ST-NICOLAS
585, route 116
(418) 831-2355

ST-NICOLAS
585, route 116
(418) 831-2355

ST-NICOLAS
585, route 116
(418) 831-2355

ST-NICOLAS
585, route 116
(418) 831-2355

ST-NICOLAS
585, route 116
(418) 831-2355

ST-NICOLAS
585, route 116
(418) 831-2355

L'offre prend fin le 30 juin 2005; réservée aux nouvelles activations. Services disponibles là où la technologie le permet. Prix/offre et options sujets à changement sans préavis et ne peuvent être combinés à aucune autre offre. Des frais de résiliation anticipée s'appliquent avec tout engagement. Photo à titre indicatif. Jusqu'à l'épuisement des stocks. Pas disponibles dans tous les magasins. Taxes en sus. D'autres conditions s'appliquent. (1) S'applique aux appels faits dans la zone de couverture de Bell Mobilité ou ses partenaires pendant la durée de l'engagement; sinon des frais d'interurbains et des frais d'itinérance peuvent s'appliquer. (2) Soirs du lundi au jeudi, de 20 h à 7 h, et week-ends du vendredi 20 h au lundi 7 h. (3) Sujet à un engagement de 3 ans. (4) Offert avec les services et forfaits de Mobilité, Sympatico et ExpressVu sélectionnés aux clients résidentiels, là où l'accès et la technologie le permettent. Sujet à un engagement de 2 ans pour chaque service. Il n'est pas nécessaire d'être abonné au service local ou à d'autres services tarifés de Bell Canada. Des frais pour l'équipement et l'installation professionnelle peuvent s'appliquer. Sympatico est une marque de commerce de Bell Canada. ExpressVu est une marque de commerce de Bell ExpressVu, s.e.c.

LA CAPITALE ET SES RÉGIONS

L'ANCIENNE-LORETTE

Loranger demande une élection référendaire sur la refusion

JEAN-FRANÇOIS CLICHE
JFCliche@lesoleil.com

■ Bien qu'il soit lui-même un ardent défusionniste, le candidat à la mairie de L'Ancienne-Lorette, Émile Loranger, demande au gouvernement de considérer le scrutin du 6 novembre prochain comme une élection référendaire sur la refusion.

« À ma connaissance, il n'y a qu'ici où on va vivre une situation semblable (où un parti refusionniste briguera les suffrages). Je demande donc à la ministre Nathalie Normandeau, si les refusionnistes gagnent les élections, qu'elle décrète immédiatement la refusion de L'Ancienne-Lorette sans autre forme de consultation coûteuse », a déclaré M. Loranger, hier, en conférence de presse.

L'actuel conseiller du district, Daniel Dupuis, a lancé en janvier un parti dont l'objectif principal, sinon unique, est de réintégrer L'Ancienne-Lorette à Québec. Pour M. Loranger, une élection référendaire permettrait d'éviter

les frais accompagnant un éventuel plébiscite sur la refusion.

« Est-ce qu'on va aller jusqu'à cette stupidité (de multiplier les scrutins et, donc, les frais) ? s'est emporté M. Loranger. Ce serait pousser le fonctionnarisme un peu loin. »

Il s'agit malgré tout du scénario le plus plausible à l'heure actuelle, puisqu'il est hors de question, pour le ministre des Affaires municipales, de décréter que le scrutin du 6 novembre sera une élection référendaire, a fait savoir le porte-parole de M^{me} Normandeau, Jonathan Trudeau.

M. Loranger fera par ailleurs peu de cas des travaux du comité de transi-

tion — qui supervise la reconstitution des villes défusionnées — s'il est porté au pouvoir.

« MARGE DE MANŒUVRE »

« Le comité de transition va déposer un budget (de l'an 1) bientôt, a dit le candidat à la mairie, mais on n'acceptera pas un budget fait par quelqu'un d'autre. »

Lex-maire conteste aussi le fait que le comité de transition embauchera lui-même le personnel cadre des nouvelles villes. « Il faut laisser de la marge de manœuvre aux élus, dit-il. On a une occasion unique de corriger des erreurs (administratives) que nous ne pouvions pas corriger avant, parce que nous avions hérité de cette structure. »

M. Loranger devra apparemment se passer de l'appui de M^{me} Normandeau sur ce point aussi. Jonathan Trudeau affirme que ce mandat du comité de transition sera maintenu en raison des délais très courts séparant les élections de novembre et la résurrec-

tion officielle des villes défusionnées.

S'il renvoie malgré tout les cadres choisis par le comité, comme il se promet de le faire, M. Loranger devra donc leur verser une prime de départ. Ce qu'il préférerait évidemment éviter, puisqu'il s'est formellement engagé, hier, à réduire la dette sans augmenter le compte de taxes des Loretains ni couper dans les services.

Le candidat à la mairie veut éviter les frais de deux consultations

Enfin, l'ex-maire a présenté hier les candidats conseillers qui défendront les couleurs de son parti, Équipe Loranger. Il s'agit de Josée Ossio Gagnon (district Saint-Jacques), André Laliberté (Notre-Dame), Louis Marcotte (Saint-Paul), Jean Trotter (Saint-Olivier), Hélène Lajeunesse (district 5) et Robert Gosselin (Des Pins).

Marc Bellemare contre la fermeture du poste de police de Beauport

JEAN-FRANÇOIS CLICHE
JFCliche@lesoleil.com

Marc Bellemare maintiendra le poste de police de Beauport ouvert s'il remporte les élections du 6 novembre.

Le candidat à la mairie de Québec s'est élevé contre les desseins de la Ville, qui déménagera bientôt les policiers du poste de Beauport dans le secteur Orsainville, ce qui lui fait craindre une baisse des services. « Le poste de Beauport est très bien situé, dit-il. Il y a donc un temps de réponse très rapide. (...) Si le policier doit se déplacer de Charlesbourg pour venir travailler à Beauport, il y a une perte de temps, temps qui n'est plus consacré à la protection publique. »

Pour le conseiller municipal Jean Blanchet et son collègue Carol Saint-Pierre, tous deux de l'arrondissement Beauport, il est important que la population « se sente protégée » par la proximité d'un poste de police et qu'elle n'ait pas à couvrir de grandes distances pour s'y rendre.

M. Bellemare souligne que le poste a été fermé une première fois, au début des années 90, avant d'être rouvert six mois plus tard. « On n'a pas à répéter cette erreur-là. Elle a été commise une fois, c'est suffisant. »

POUR... PUIS CONTRE

Siégeant alors comme indépendants, MM. Saint-Pierre et Blanchet avaient voté, en novembre 2003, en faveur du plan de réorganisation du service de police de Québec, qui a mené à la fermeture du poste de Beauport. Défendant maintenant les couleurs de Vision Québec, ils affirment qu'à l'époque, ce plan ne faisait nulle mention de ce déménagement d'effectif vers Charlesbourg. Tout au plus, se défend M. Blanchet, y était-il question de déplacer « certains policiers » pour faire de la place aux activités de formation qui ont maintenant lieu dans le même édifice.

« C'est un plan qui ne contenait aucune répartition d'effectif au moment de son adoption, le 3 novembre 2003. (...) C'était très difficile de voir à quoi cela ressemblerait sur le terrain », a critiqué M. Bellemare.

Vérification faite aux archives, la réorganisation adoptée par la Ville a toujours impliqué la fermeture du poste de Beauport. Dès octobre 2003, le président de la Fraternité des policiers de Québec, Bernard Lerhe, s'en prenait aux parties du plan qui prévoyait réduire à quatre le nombre de bases d'activités policières — soit celles de Sainte-Foy, de Charlesbourg, du parc Victoria et de la Haute-Saint-Charles.

À la Ville de Québec, le porte-parole François Moisan affirme que garder le poste de Beauport ouvert impliquerait d'augmenter le nombre de sous-officiers et de commandants, ce qui coûterait plus cher.

M. Blanchet, de son côté, estime que les économies découlant de la fermeture seront certainement réduites, si non annulées par des coûts de déplacement plus grands.

DEUXIÈMES RENDEZ-VOUS ACTIFS

La Ville de Québec aura 10 jours de bougeotte en juin

PATRICIA CLOUTIER
PCloutier@lesoleil.com

Pour bouger cet été, il faut compter avec le coup de pouce de la Ville de Québec, qui organise pour une deuxième année les Rendez-vous actifs. Du 3 au 13 juin, une trentaine d'activités physiques gratuites seront offertes aux citoyens de tous âges.

Dans chaque arrondissement de Québec, des randonnées cyclistes et pédestres, des rallyes, des séances de work-out, de la pêche, du tir à l'arc, du kayak de mer ou d'autres activités qui font bouger sont organisés.

« C'est l'occasion de réveiller le sportif qui sommeille en soi ! » s'exclame Gilles Lépine, porte-parole de l'événement. Coordonnateur du programme d'excellence sportive de l'Université Laval, M. Lépine, lui-même un grand sportif, sera de la partie lors de nombreuses activités.

Selon lui, les Rendez-vous actifs doivent inculquer une certaine « culture sportive » aux citoyens de Québec. « Il n'y a rien qui empêche Québec de devenir Amsterdam en Amérique du Nord. Il suffit d'insérer des activités physiques dans notre quotidien. Marcher un peu ou prendre le vélo pour aller au boulot ! » expose M. Lépine. Il ajoute que si la ville de Québec bougeait davantage, elle serait d'autant plus attirante aux points de vue touristique et économique.

Guyline Noël, conseillère responsable des loisirs, des sports et de la vie communautaire, souhaite que les gens profiteront de l'espace urbain de haute qualité de Québec pour la pratique d'activités physiques.

UN CONCOURS

« C'est un projet qui, on l'espère, fera de Québec une ville active par excellence », dit-elle. L'an dernier, les Rendez-vous actifs avaient attiré environ 5000 personnes.

Parallèlement aux Rendez-vous actifs, la Ville de Québec lance également un concours pour dénicher des citoyens ordinaires qui prennent des



Le tir à l'arc est l'une des activités au programme des Rendez-vous actifs. Ci-dessus, Léonard Brisson, du Club de tir à l'arc Kametukash, Gilles Lépine, porte-parole de l'événement, et Guyline Noël, conseillère municipale.

moyens extraordinaires pour faire de l'activité physique au quotidien. Par exemple, on veut valoriser une mère de famille qui fait du jogging pendant les cours de peinture de ses enfants ou une personne âgée qui fait des longueurs de piscine le matin.

Les gagnants serviront de modèles aux autres citoyens de la ville, afin de les encourager à bouger aussi. Les candidatures doivent parvenir au Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire au plus tard le 13 juin.

Pour plus d'information et pour un horaire détaillé des activités à faire lors de ces 10 jours, il faut consulter les quelque 100 000 dépliants distribués dans les différents centres récréatifs et communautaires, de même que dans les bureaux d'arrondissements. La liste est aussi publiée dans Internet au www.ville.quebec.qc.ca.

Les Rendez-vous actifs

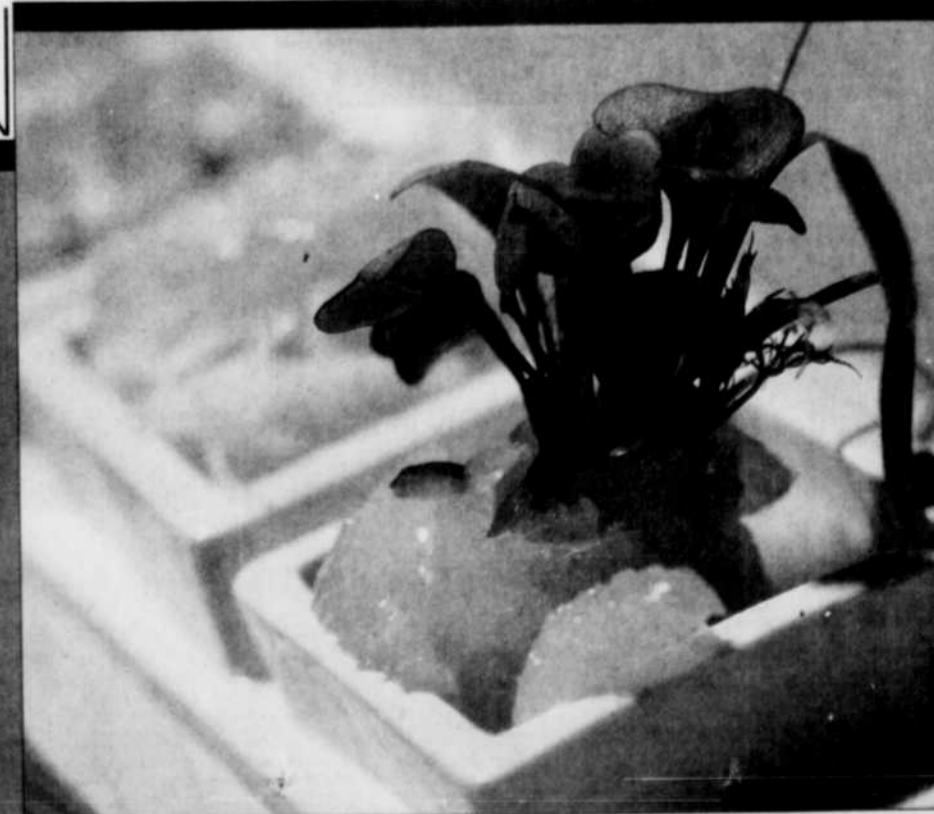
DATE	ACTIVITÉ	ARRONDISSEMENT
3 et 4 juin	Festival de la jeunesse (mini-olympiques, jeux gonflables)	Arrondissement de la Cité
4 juin	Familles actives au rendez-vous (atelier de cerfs-volants, danse du monde)	Arrondissement des Rivières
5 juin	La Descente royale (course à pied)	Arrondissement de Beauport
7 juin	Journée plein air des aînés	Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery
7 juin	Randonnée cycliste	Arrondissement de Limoilou
11 juin	Rendez-vous actif (escalade, trampoline, soccer)	Arrondissement de Charlesbourg
11 juin	Initiation au kayak de mer	Arrondissement Laurentien
11 juin	Pêche en ville sur la rivière Beauport	Arrondissement de Beauport
11 et 12 juin	Initiation au tir à l'arc	Arrondissement de la Haute-Saint-Charles

INFOGRAPHIE LE SOLEIL

DEMAIN

DANS LE SOLEIL

Les petits plats dans les grands

Dans le cahier
Arts et vie

Y a-t-il plus grand plaisir dans la vie que celui de manger ? Les foodies, dont on entend tant parler ces jours-ci, l'ont compris. Ces fous de la casserole sont prêts à tout pour cuisiner de bons petits plats. Pour y arriver, ils regardent des émissions de cuisine, visitent fréquemment les librairies et achètent les derniers livres des grands chefs. À lire sous la plume du chef Daniel Vézina.

FÊTES DE LA NOUVELLE-FRANCE

Déficit de près de 100 000\$ en 2004

Son président promet que l'événement se déroulera sous le signe de la prudence du 3 au 7 août

PIERRE-ANDRÉ NORMANDIN
PANormandin@lesoleil.com

Les neuvièmes Fêtes de la Nouvelle-France se dérouleront sous le signe de la prudence cet été. La présentation 2004 de l'événement s'est en effet soldée par un déficit de près de 100 000\$, le plus important manque à gagner de sa jeune histoire, a appris LE SOLEIL.

Les amateurs de ces festivités costumées ne doivent toutefois pas s'inquiéter pour la survie de l'événement. «On a toujours travaillé avec prudence. On se disait que si jamais il nous arrivait une difficulté, comme l'an dernier, on allait être capable de passer à travers grâce à nos réserves», indique le président des Fêtes, Michel Proulx.

En fait, une seule autre année a été déficitaire. Le manque à gagner se chiffrait alors à 5000\$. Les organisateurs espèrent bien regarnir leur réserve cet été en générant un surplus.

Le déficit des huitièmes Fêtes s'explique essentiellement par la surévaluation des ventes d'effigies. En tout, 45 000 de celles-ci — vendues 7\$ cha-

cune — avaient trouvé preneur, soit 15 000 de moins que prévu, entraînant un manque à gagner de 105 000\$. Les revenus tirés de la vente des effigies représentent un peu plus de 10% du budget de l'événement.

«On a voulu être plus prudent cette année, alors on va revenir à la case départ pour la vente d'effigies. L'an passé, on a voulu augmenter nos ventes, mais ça ne s'est pas produit. On a compris qu'on avait atteint un seuil. Donc, on a décidé de se fixer un objectif de 45 000 encore cette année», explique Michel Proulx.

Près des trois quarts du budget de 2,7 millions\$ des Fêtes proviennent des revenus d'exploitation et des com-

manditaires. La perte d'un partenaire majeur cette année n'aura pas non plus de conséquences fâcheuses, puisque l'organisation a réussi à attirer Bell pour «quelques années». La SAQ demeurera le commanditaire principal des Fêtes jusqu'en 2009.

Selon une étude Léger Marketing réalisée l'été dernier, les Fêtes génèrent des retombées économiques de près de 18 millions\$, dont 16,8 millions\$ uniquement en retombées liées aux dépenses de séjour des touristes. En effet, 54% des participants viendraient de l'extérieur de la région, mais la majorité sont du Québec. En moyenne, les visiteurs ont séjourné dans la capitale 2,7 nuitées, dépensant 791\$ durant leur séjour.

À TOUT SEIGNEUR
TOUT HONNEUR

Cette année, les Fêtes auront lieu du 3 au 7 août. Cette fois, les organisateurs orienteront leurs projecteurs sur le système seigneurial mis en place en Nouvelle-France. Les festiva-

liers pourront découvrir la réalité des seigneuries en visitant une reconstitution au parc Montmorency.

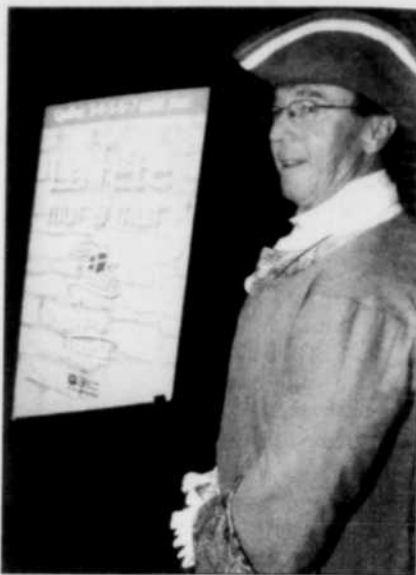
L'effigie vendue cette année encore 5\$ en prévente et 7\$ sur le terrain met en vedette le soldat-arpeur Gédéon de Catalogne. Cet homme a produit au début du XVIII^e siècle un relevé cartographique des seigneuries de Québec, Trois-Rivières et Montréal.

Impossible pour l'instant d'en savoir plus sur la programmation, les organisateurs comptant convoquer la presse de nouveau le 20 juillet, après le Festival d'été de Québec. Michel Proulx assure toutefois que tout est prêt.

Encore cette année, les organisateurs invitent fortement les gens à se costumer pour l'événement. Selon l'étude Léger Marketing, un festivalier sur six revêt des habits d'époque lors des Fêtes.

Présent à la conférence de presse, le maire suppléant Jacques Joli-Cœur s'est d'ailleurs excusé de porter un veston-cravate et d'avoir oublié chez lui son tricorne. «Mais je promets

d'être plus de mon temps cet été», a-t-il blagué.



LE SOLEIL, PATRICE LAROCHE
Michel Proulx, président des neuvièmes Fêtes de la Nouvelle-France, assure que tout est prêt pour leur tenue, en août.

www.echoiste.ca

VENTE
ÉTIQUETTES
ROUGESDIS-MOI QUI EST
LA PLUS BELLE.Assumez votre echoïsme à www.echoiste.ca

ECHO HATCHBACK CE 2005

159\$

PAR MOIS/LOCATION 60 MOIS*
TRANSPORT ET PRÉPARATION INCLUS
COMPTANT DE 1 245 \$
OPTION 0 \$ COMPTANT
ÉGALEMENT DISPONIBLE À LA LOCATION

ET

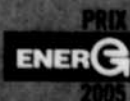
0\$

DÉPÔT DE SÉCURITÉ*
À LA LOCATION

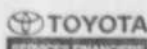
OU

À L'ACHAT
À PARTIR DE

12 995\$

MEILLEUR VÉHICULE ÉCONOMÉRIQUE
DANS LA CATÉGORIE SOUS-COMPACTEVILLE : 6,7 L/100 km¹
ROUTE : 5,2 L/100 km¹TOYOTA
un coup de cœur sans fin

ACCÈS TOYOTA Une expérience d'achat tellement plus sympa.

Votre nouvelle Toyota part toujours avec le plein d'essence, l'assistance routière et des tapis protecteurs. Votre concessionnaire www.acces.toyota.ca

Programmes de location au détail et de financement à l'achat de Toyota Canada inc. Sur approbation de crédit par Toyota Services Financiers. * Offre de location au détail valable sur les modèles Echo Hatchback CE 2005 (JT123M AA) neufs en stock. Première mensualité de 182,89 \$ (Echo Hatchback CE 2005), taxes incluses, pour des termes de location de 60 mois, exigible au moment de la livraison. Offre de 0 \$ de dépôt de sécurité sur tous les modèles 2005 neufs en stock à la location. Franchise annuelle de 24 000 km. Frais de 7 \$ du kilomètre excédentaire. Immatriculation et assurances en sus. Le montant total exigé avant le début de la période de location est de 1 427,89 \$ (taxes incluses) pour l'Echo Hatchback CE 2005 (JT123M AA). ** Le rabais aux diplômés (jusqu'à 1 000 \$ de remise) peut différer selon le modèle. ¹ Coûts de consommation (ville/route) basés sur l'année-modèle 2005 pour une transmission manuelle pour le moteur du modèle indiqué. Le concessionnaire peut louer ou vendre à prix moindre. Photos à titre indicatif seulement. Les offres se terminent le 31 mai 2005 et sont établies par les concessionnaires Accès Toyota pour les concessionnaires participants de la grande région de Québec. Détails chez votre concessionnaire Toyota participant.

ACCUSATIONS DE FRAUDE ET DE MENACES

Le procès de Michel Auclair s'annonce long

VALÉRIE GAUDREAU
VGaudreau@lesoleil.com

Plus de 120 témoins appelés à la barre et un minimum de trois mois d'audience. Le procès de Michel Auclair, accusé d'avoir fraudé pour plus de 250 000 \$ à cinq entreprises de la Rive-Sud de Québec qui commençait hier au palais de justice de Québec s'annonce pour le moins colossal.

Il faut dire que la liste des faits reprochés au Lévisien de 38 ans est longue. Arrêté le 4 décembre 2003, après une enquête menée par la police de Lévis et la section des crimes économiques de la Sûreté du Québec, Michel Auclair fait face à 30 chefs d'accusations, allant de fraudes de plus de 5000 \$ aux menaces, en passant par le vol et l'intimidation.

S'y ajoutent des accusations d'incendie criminel et d'entreposage négligent d'armes à feu. Les gestes reprochés se seraient produits entre 1996 et 2002. L'accusé est pour sa part détenu

depuis son arrestation, il y a près de 18 mois.

Hier, le premier jour de ce procès n'aura toutefois pas permis d'en apprendre beaucoup plus. Après une matinée qui s'est déroulée à huis clos, la séance de l'après-midi a été ajournée après quelques minutes seulement à la suite d'une demande de l'avocate de l'accusé, M^{me} Natacha Beaulieu. Les audiences reprennent ce matin au palais de justice de Québec.

Une chose semble toutefois claire : le procès de Michel Auclair sera long. L'un des deux procureurs de la Couronne au dossier, M^{me} Steve Magman, a notamment indiqué que la Couronne prévoit faire entendre rien de moins que 68 témoins. L'avocate de l'accusé a pour sa part évoqué que la défense pourrait en faire témoigner une soixantaine.

Tout indique aussi que ce procès se déroulera au moins jusqu'à la mi-septembre, alors que les audiences reprendront à la mi-août après un congé d'été à la mi-juillet.

M^{me} Michel Grenier accusé de possession de cocaïne

Ce procureur de la Couronne comparaitra le 15 juin

VALÉRIE GAUDREAU
VGaudreau@lesoleil.com

■ Un procureur de la Couronne de Québec, M^{me} Michel Grenier, comparaitra le 15 juin au palais de justice de Québec. L'avocat, qui pratique le droit depuis une dizaine d'années, y fera face à des accusations de possession de drogue.

Selon la dénonciation, faite par le Service de police de la Ville de Québec, M^{me} Grenier aurait eu de la cocaïne en sa possession « le ou vers le 7 avril 2005 ». Ce soir-là, l'homme de 41 ans avait été inter-

pellé à la sortie d'un bar de Québec. Le lendemain, le procureur de la Couronne a été suspendu de ses fonctions avec solde.

Par souci de transparence, son dossier a été confié à un substitut du procureur général du Canada, qui devait déterminer s'il y avait lieu de porter des accusations.

Au moment de sa suspension, alors qu'aucune accusation formelle n'avait été portée et que le nom du procureur en question n'était pas encore rendu public, LE SOLEIL avait fait état de la consternation que la nouvelle avait semée dans les couloirs du palais de justice.

Jusqu'à l'été dernier, M^{me} Grenier avait notamment fait partie d'une équipe assignée aux dossiers en matière de stupéfiants.

Tout un retour !



Réjean Bergeron
Actualités & co-animateur

Mario Grenier
Animateur

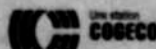
Avec MARIO GRENIER du lundi au vendredi,
LE BONHEUR EST À 4 HEURES !

Voici nos collaborateurs (dans l'ordre habituel) :

- Mike Gauthier : Bonheur musical
- Josée Turmel : Le Grand Journal de TQS
- Marcel Leboeuf : La Passion
- Nathalie Lévesque : Arts, spectacles, tendances & consommation
- Alain Tétu : Histoire de gars

91.9
Rythme FM

Le Rythme de Québec



SCANDALE DES COMMANDITES

Kroll ne peut prouver que Brault a refilé secrètement 2 M\$ au PLC

L'expert de la Commission Gomery a relevé plus de 800 000\$ en donations des compagnies

MYLÈNE MOISAN
MMoisan@lesoleil.com

■ MONTRÉAL — Grosse déception, la firme comptable Kroll Lindquist Avey n'a pas réussi à savoir si Jean Brault a bel et bien refilé — en dessous de la table — presque 2 millions \$ au Parti libéral du Canada.

Dans son très attendu rapport déposé hier, la firme comptable a calculé les montants que M. Brault dit avoir versés, en se basant uniquement sur son témoignage devant la Commission. À cette occasion, M. Brault avait confié avoir versé de façon indirecte presque 2 millions \$ au Parti libéral, par l'entremise d'autres compagnies ou d'enveloppes d'argent.

Les experts comptables ont tout au plus pu retracer des versements de 1,8 million \$ faits par Groupaction, sans pouvoir toutefois confirmer si ces sommes avaient bel et bien abouti dans les coffres libéraux. Kroll a néanmoins inscrit le montant, 1 763 587 \$, aux contributions politiques faites par les agences, portant à plus de 2,5 millions \$ la somme qu'aurait reçue le Parti libéral du Canada des agences choyées par les commandites.

« Nous avons identifié différents chèques de Groupaction totalisant 406 514 \$, qui auraient pu être produits par M. Brault avec la possibilité d'en tirer des montants d'argent comptant », est-il écrit dans le document de 190 pages, qui confirme les mauvaises pratiques de gestion relevées depuis le début de la Commission Gomery, notamment sur une gestion peu rigoureuse des fac-

	Amount	Percentage
SPONSORSHIPS	145.7	57%
Agency Commission	19.9	8%
Media Purchases	6.9	3%
Production	81.1	32%
TOTAL Agency commissions, media purchases and production	107.9	43%
TOTAL CONTRACTS	253.6	100%

Les chiffres de la firme Kroll Lindquist Avey ont été affichés devant la Commission Gomery, hier.

tures et des transactions entre les agences.

Outre cette contribution « indirecte » de Groupaction, Kroll a calculé plus de 800 000 \$ en donations des compagnies, la plus généreuse étant Everest avec 194 832 \$, suivie, entre autres, de Groupaction (170 854 \$), de Vickers & Benson (151 659 \$), de BCP (97 720 \$) et de Lafleur communication (75 305 \$).

À la suite du témoignage de Michel

Béliveau, directeur du PLC, section Québec, de 1996 à 1998, le parti de Paul Martin a versé 750 000 \$ dans une fiducie destinée à rembourser d'éventuelles contributions illégales. Dans son témoignage, M. Béliveau a raconté avoir reçu entre 250 000 \$ et 300 000 \$ d'argent comptant de Jacques Corriveau, bon ami de Jean Chrétien, pour aider au financement de la campagne électorale de 1997. Le rapport de Kroll ne fait

aucunement référence à ses allégations.

En point de presse, l'avocat du Parti libéral du Canada, Doug Mitchell, a indiqué que la somme réservée en fiducie était « largement suffisante à la lumière des preuves que nous avons », rejetant la thèse des millions de dollars de M. Brault. Dans un communiqué de presse, le Parti libéral dresse une liste de dépenses non déclarées par le Parti, dont le total est inférieur à 150 000 \$.

Opération secrète libérale pour contrer les révélations

MONTRÉAL (PC) — Le Parti libéral du Canada a mis sur pied une opération secrète pour contrôler les effets des révélations de la Commission Gomery sur les scandales des commandites, une opération ayant coûté jusqu'ici environ 1 million \$ et qui serait financée par les contribuables canadiens, selon ce qu'a appris l'*Ottawa Citizen* grâce à la Loi d'accès à l'information.

Le groupe chargé de l'opération serait en contact presque quotidien avec le bureau du premier ministre, Paul Martin, et avec le plus haut fonctionnaire de l'État, Alex Himelfarb. Il aurait été constitué tout juste après la formation de la Commission Gomery, en février 2004, soit après la publication du rapport accablant de la vérificatrice générale, Sheila Fraser, sur le Programme de commandites.

Les stratégies du groupe seraient orchestrées par le bureau du Conseil privé, notamment pour la préparation des réponses du gouvernement à la période des questions de la Chambre des communes.

Hali Gernon, du Conseil privé, reconnaît qu'une équipe de quatre ou cinq employés, sous la direction d'Ursula Menke, agit depuis juin 2004 comme entité de liaison avec le bureau du premier ministre et qu'il est prévu qu'il en soit de même jusqu'à la fin de l'année, date prévue de la publication du rapport de la Commission Gomery.

En vertu de certaines dispositions de confidentialité, le Conseil privé n'a divulgué aucun memorandum issu du bureau de M^{me} Menke, ou qui lui fut adressé.

L'existence de l'opération secrète et ses coûts sont révélés après que le juge John Gomery lui-même se fut plaint, la semaine dernière, que des fonctionnaires fédéraux aient fait couler l'information à l'effet que les travaux de sa Commission coûteraient 40 millions \$ aux Canadiens, une somme exagérée, à son avis. Des porte-parole de la Commission s'attendent plutôt à un déboursé de 32 millions \$.

Un fonds à la discrétion de Guité... et un autre pour Gagliano

MYLÈNE MOISAN
MMoisan@lesoleil.com

MONTRÉAL — La firme comptable Kroll Lindquist Avey montre du doigt dans son rapport un « compte pour programmes spéciaux » de quelques millions de dollars à la discrétion du directeur du Programme de commandites.

Évalué à 3 millions \$, ce compte était « sous le contrôle » de Charles Guité, jusqu'à sa retraite en 1999, puis de son successeur, Pierre Tremblay. Outre quelques rares — et généraux — passages sur son existence, la structure ne fait pas l'objet d'une description détaillée dans le rapport de 190 pages déposé hier devant la Commission Gomery.

Selon les experts-comptables, ce compte aurait servi à payer les dépenses liées aux programmes spéciaux et aux commandites du gouvernement canadien. Aucune ventilation des dépenses engagées de cette façon n'a été produite ni aucun détail des transactions intégré dans l'analyse de Kroll.

L'enquête a identifié une autre structure, cette fois à la disposition de l'ex-ministre Alfonso Gagliano. Le « compte pour la réserve des services corporatifs », tel que nommé — en anglais — dans le rapport, a disposé de près de 8,5 millions \$ en 1998-1999. De cette somme, un peu plus de 7 millions \$ de contrats ont été directement « approuvés par le sous-ministre

Dan Quail à la suite de discussions avec le ministre des Travaux publics », M. Gagliano. Ni M. Guité, ni M. Tremblay n'avaient voix au chapitre.

Les deux fonds spéciaux étaient financés par des transferts en provenance d'autres ministères ou organismes gouvernementaux. La nature de l'opération n'était pas toujours précisée. Le rapport fait également état de financement en double (*duplicate funding*) pour sept événements, pour une valeur totale de 3,3 millions \$, qui aurait été autorisé par M. Guité.

Les experts-comptables ont fait remarquer que leur enquête a souffert de l'absence de plusieurs documents, notamment des relevés bancaires et des rapports financiers des compagnies sous la mire de la Commission Gomery. La firme a relevé une lettre écrite par M. Guité en juillet 1999, quelques mois avant sa retraite, autorisant Groupaction à détruire les documents liés aux activités de visibilité de Polygone et Expour entre 1997 et 1999.

« On n'a pas les livres comptables pour toutes les années. Parfois, on a essayé de faire un combiné avec les informations disponibles, avec les contrats et les factures. C'est un exercice très difficile et très long », a expliqué Pierre Saint-Laurent, un des experts de Kroll présent hier, admettant du même souffle que certains montants étaient « reconstitués ».

Les experts ont souffert de l'absence de documents

EN BREF

21 000 \$ au PQ

■ MONTRÉAL — Les experts comptables ont retrouvé dans les classeurs de Groupaction sept chèques de 3000 \$ faits à des employés pour rembourser leur contribution au Parti québécois. Au cours de son témoignage, Jean Brault, fondateur de l'agence, a raconté devant la Commission Gomery avoir versé au Parti québécois — à la demande de la permanence — 50 000 \$ deux années de suite en utilisant 17 de ses employés comme prête-nom. M. Brault dit avoir agi de la sorte pour « maintenir de bonnes relations » et renouveler son contrat avec la Société des alcools du Québec. Le parti, s'il en était un, n'a pas fonctionné. *Mylène Moisan*

Gagliano débouté

■ OTTAWA — Le juge fédéral Max Teitelbaum s'est opposé hier à la requête d'Alfonso Gagliano, qui souhaitait contribuer à faire révoquer le juge John Gomery, président de la commission d'enquête sur le Programme fédéral de commandites. Le magistrat, haussant le ton à plusieurs reprises, a rejeté la demande de nature judiciaire de l'ancien ministre fédéral des Travaux publics. « Il s'agissait d'un terrible argument, a lancé le juge Teitelbaum à l'avocate de M. Gagliano, Magali Fournier. Je regarde la requête de votre client et elle ne me dit rien. » Alfonso Gagliano souhaitait intervenir dans la requête formulée par celui qui fut pendant longtemps son patron, l'ancien premier ministre Jean Chrétien, dans le but de faire révoquer M. Gomery. Les deux hommes ont avancé que ce dernier était biaisé à leur endroit et qu'il devrait être remplacé à la tête de la commission d'enquête sur l'affaire des commandites. *PC*

Coffin plaiderait coupable

■ MONTRÉAL — Le publiciste Paul Coffin s'approprierait à plaider coupable à certaines, sinon à l'ensemble des 18 accusations qui pèsent contre lui à propos du rôle qu'il a joué dans de présumées malversations du Programme de commandites. Le procès du président de Communications Coffin devait débiter le 6 juin; or, selon diverses sources, il déposerait un plaidoyer de culpabilité dès la semaine prochaine. Rappelons que Paul Coffin, âgé de 66 ans, fait face à 18 accusations de fraude en relation avec le scandale des commandites. Il avait demandé d'être jugé devant un juge seul. Lors de son témoignage devant la Commission Gomery, le 27 avril dernier, M. Coffin a avoué avoir présenté des factures falsifiées valant quelque 2,7 millions \$ à la demande de l'ancien fonctionnaire responsable du Programme de commandites, Charles Guité. *PC*

Semaine chargée : d'autres gros noms

■ MONTRÉAL — La Commission Gomery entendra vendredi les anciens ministres aux Travaux publics Don Boudria et Ralph Goodale, qui avaient pris la relève d'Alfonso Gagliano à ce ministère. Le designer et ami de Jean Chrétien, Jacques Corriveau, devrait être entendu de nouveau ce même jour. Précédemment, aujourd'hui ou demain, viendra témoigner Giuseppe Morselli, le bras droit d'Alfonso Gagliano dans la collecte de fonds au Québec. Cela fait, deux employés des firmes Expour-Polygone, propriété de Luc Lemay, se présenteront devant la Commission. Il faudra attendre lundi prochain pour un retour d'Alfonso Gagliano et de Jean Pelletier, chef de cabinet au bureau du premier ministre Jean Chrétien. Ils ont demandé à être réentendus. *PC*

20¢
DE RABAIS
PAR LITRE DURANT UN AN

JUSQU'À 2 500 LITRES*

EXCLUSIF
À GM

+

0%
DE FINANCEMENT
À L'ACHAT†

+

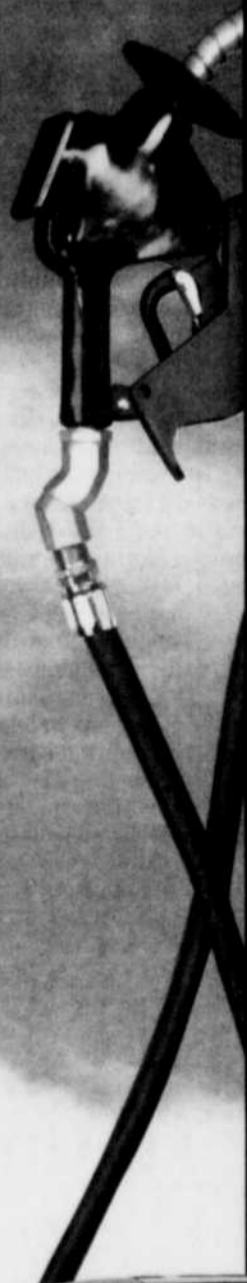
Renseignez-vous
sur nos programmes
à valeur ajoutée^y



Aveo 5

Cobalt

*À l'achat ou à la location de la plupart des modèles neufs ou de démonstration en stock et moyennant le versement d'une somme additionnelle de 0,01 \$, le consommateur reçoit une carte de prix préférentiel permettant d'obtenir la réduction sur l'essence. L'offre s'applique aux véhicules dont la livraison est prise entre le 25 mai et le 2 août 2005 inclusivement. La réduction de 20¢ inclut les taxes applicables. Les cartes sont valables à compter de 72 heures de la livraison et jusqu'au 31 août 2007, uniquement dans les stations Petro-Canada participantes ainsi que dans d'autres établissements approuvés, et ne sont pas transférables. Tous les véhicules 2005 sont admissibles sauf ceux-ci: Cavalier-Sunfire, Jimmy/Blazer, camion poids moyen (y compris la famille GMT500 2 et 3, les camions à cabine basculante et la série W), HUMMER, Cadillac, Saab. †0% de financement à l'achat sur approbation de crédit de GMAC seulement (sauf l'achat et le Montana SVT/SA empaquetement ordinaire). Pour des termes allant jusqu'à 60 mois, selon les modèles. Un versement initial et/ou un échange peuvent être exigés. *Offre sur certains modèles. Certaines conditions et restrictions s'appliquent. Tous les détails chez votre concessionnaire et au gmcanada.com.



L'occasion rêvée de célébrer la nouvelle gamme de véhicules Chevrolet est arrivée. Profitez d'un rabais à la pompe et obtenez 0% de financement à l'achat sur la plupart des modèles. Passez sans tarder, ces offres exceptionnelles sont pour un temps limité.



Equinox

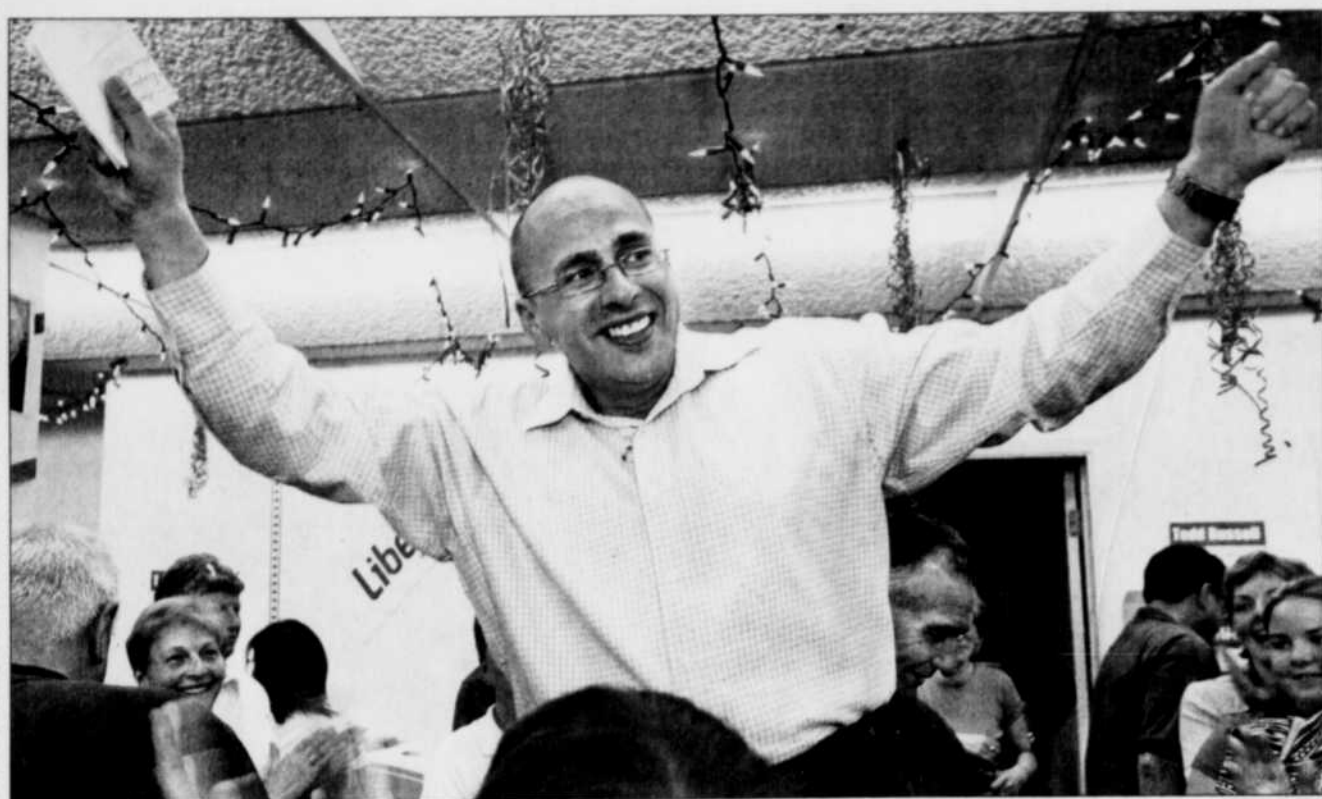
Uplander

Silverado

ÉVÉNEMENT FAITES LE PLEIN

gmcanada.com

LE QUÉBEC ET LE CANADA



Entouré de ses partisans, le libéral Todd Russell savoure sa victoire dans la circonscription de Labrador.

Le PLC garde son siège au Labrador

Une élection complémentaire qui permettra à Martin de souffler un peu

DENE MOORE

Presse canadienne

■ HAPPY VALLEY-GOOSE BAY, T.-N. (PC) — Les libéraux fédéraux ont accueilli un nouveau député dans leurs rangs grâce à leur victoire à l'élection complémentaire dans la circonscription de Labrador, hier — une victoire qui renforce les chances du gouvernement minoritaire de se maintenir au pouvoir au cours des prochains mois.

Ce siège additionnel s'avérera déterminant dans un Parlement divisé, où les libéraux viennent à peine de survivre à une motion de confiance sur le budget, la semaine dernière — par une seule voix.

Depuis, ce qui n'était jusque-là qu'une obscure élection destinée à trouver un remplaçant au député libéral Lawrence O'Brien, décedé, est devenu le centre de l'attention politique au Canada.

Au cours de la fin de semaine, pas moins de quatre ministres libéraux sont allés faire campagne aux côtés du candidat libéral Todd Russell. Pour sa part, le leader conservateur, Stephen Harper, était dans la région le lendemain du vote sur le budget, et son leader adjoint, Peter MacKay, s'y est également rendu. Cinq autres députés conserva-

teurs se sont déployés dans les vastes étendues du Labrador pour soutenir la campagne du candidat conservateur Graham Letto.

Dès le début du dépouillement des bulletins de vote, en soirée, hier, M. Russell, l'ex-leader de la Nation métisse du Labrador, a pris une avance qui ne s'est jamais démentie. À partir des résultats de 77 des 85 bureaux de scrutin répartis dans un territoire de 294 000 kilomètres carrés, M. Russell recueillait 50% des voix, tandis que M. Letto en obtenait 33%.

La victoire libérale signifie que le premier ministre, Paul Martin, aura l'avantage lors des votes à venir — et un mot à dire dans le choix de la date des prochaines élections générales.

À la suite de cette victoire, les libéraux détiennent 134 sièges aux Communes, tandis que les conservateurs

en occupent 98, le Bloc québécois, 54, les néo-démocrates, 19, et trois sièges sont détenus par des indépendants.

Les observateurs estimaient que la lutte était serrée entre conservateurs et libéraux, mais ces derniers étaient donnés favoris parce que la circonscription, que M. O'Brien a représentée pendant 10 ans, jusqu'à sa mort, en décembre dernier — a voté libéral à chaque scrutin à l'exception d'un seul. Le comté compte seulement 19 000 électeurs admissibles à voter.

La participation électorale a été qualifiée de forte, même si seulement 43% des électeurs s'étaient prévalus de leur droit de vote aux élections générales de l'an dernier.

M. Russell a assuré n'avoir rien tenu pour acquis, et a sillonné le territoire à plusieurs reprises au cours d'une campagne mettant l'accent sur les enjeux locaux. Les conservateurs espéraient que le scandale des commandites et le déclin de la base des Forces armées canadiennes à Goose Bay sous le règne libéral convaincraient les électeurs de voter pour eux. La base militaire constitue le moteur économique du centre du Labrador.

Trois autres candidats briguaient les suffrages: un indépendant, une néo-démocrate et un membre du Parti vert.

Yves Séguin se retire pour de bon de la vie politique

Il retournera au secteur bancaire

JOCELYNE RICHER

Presse canadienne

Le président de l'Assemblée nationale, Michel Bissonnet, annoncera d'ici la fin de la semaine — vraisemblablement demain — que le député d'Outremont et ex-ministre des Finances, Yves Séguin, tire un trait sur sa carrière politique, selon ce qu'a appris la Presse canadienne, hier.

M. Séguin devrait annoncer d'ici quelques semaines qu'il retourne au secteur bancaire, en s'associant à une grande institution financière. De 1998 à 2001, il avait été un des vice-présidents de la Banque de Montréal.

« On est tout ou rien. Moi, je ne suis jamais à moitié. Alors, comme je sais à l'avance que je ne peux pas être tout, j'aime mieux me retirer », a-t-il déclaré, hier, lors d'un entretien téléphonique, alors qu'il s'appretait à transmettre sa lettre au président de l'Assemblée nationale.

Même s'il quitte son siège de député d'Outremont, il ne compte pas s'exclure totalement du débat public, en prévoyant accepter les invitations des médias pour commenter l'actualité, surtout lorsqu'il sera question de déséquilibre fiscal, son sujet de prédilection.

Incidemment, il projette même écrire un livre sur le sujet pour approfondir la question.

M. Séguin, qui a perdu son poste de ministre des Finances lors du remaniement du 18 février, ne sera pas présent en Chambre pour annoncer son départ, préférant ne pas faire de déclaration, ni s'expliquer publiquement sur sa démission.

Il n'a d'ailleurs pas mis les pieds à l'Assemblée nationale depuis le remaniement de février, ni participé à aucune réunion du caucus des députés libéraux.

Se présenter au Salon bleu, « ce serait comme me donner en spectacle. Je ne veux pas y accéder trop d'importance », a-t-il ajouté, en disant craindre que sa présence à Québec pourrait être interprétée comme une intention de revenir un jour en politique.

Depuis trois mois, il dit avoir été approché par tous les partis politiques, tant ceux du Québec que d'Ottawa, et il a décliné toutes les offres. Il estime qu'il est temps de passer à autre chose et tire un trait définitif sur la vie politique.

À 54 ans, il dit tourner la page sans amertume, sans regret et sans esprit revenchard envers le gouvernement ou le premier ministre Jean Charest, qui en avait fait un de ses candidats-vedettes au printemps 2003.

« Je pense avoir fait une contribution et je me retire sans rien demander. Je ne reproche rien et je ne demande rien. Je pense que j'ai fait ce que je

pouvais et je me retire », dit-il, visiblement serein.

Le fait d'avoir frôlé la mort à l'automne 2001 — il avait contracté la bactérie mangeuse de chair et les médecins l'avaient condamné — l'a amené à revoir son échelle de valeurs et a pesé dans sa décision de quitter la politique. « La vie vaut la peine d'être vécue dans ce qu'elle a de meilleur », dit-il, en détournant le regard de tout règlement de comptes.

Tout au plus dit-il trouver que son successeur, Michel Audet, s'est montré timoré jusqu'à maintenant dans le dossier du déséquilibre fiscal.

« J'ai pas vu d'abus de son côté. Il n'a pas abusé de ce qu'il a pu exercer en termes de discussions et de pressions à l'égard du gouvernement fédéral », selon lui.

Il assure que de toute façon il aurait quitté la vie politique à la fin du présent mandat. « Mon intention au départ (en 2003) était de faire un mandat et de bien le faire, le mieux possible. Je ne cherchais pas à me prolonger en politique. Mais la question s'est résolue d'elle-même », dit-il, en ajoutant que si c'était à refaire, il referait exactement la même chose.

Parallèlement à son retour dans le milieu financier, il pourrait aussi accepter une charge de cours dans une université. Encore là, il souhaiterait partager ses vues avec des étudiants sur le déséquilibre fiscal.

Avocat et fiscaliste de formation, M. Séguin avait été député une première fois entre 1985 et 1990. Il avait été ministre du Revenu, puis du Travail dans le cabinet de Robert Bourassa.

Sa démission signifie qu'une élection complémentaire devra être tenue d'ici la fin de l'année dans la circonscription d'Outremont.



Yves Séguin

FONDS D'INTERVENTION ÉCONOMIQUE DE LA RÉGION DE QUÉBEC

Maltais déplore la « partisanerie »

SIMON BOIVIN

SBoivin@lesoleil.com

Le choix d'un noyau de « merveilleux contributeurs du Parti libéral du Québec » aux commandes du nouveau fonds FIER de la région transpire la « partisanerie », soutient la députée Agnès Maltais.

L'étude des crédits dévolus à la région de la Capitale-Nationale, hier, a été l'occasion pour la députée de Taschereau de questionner la sélection de certains administrateurs du Fonds d'intervention économique régional (FIER), notamment Marcel Aubut, Jacques Tanguay, Charles Siros, Jean Laflamme, Yves Barette et David Poulin.

Sans remettre en cause l'intégrité de ces personnes, M^{me} Maltais a cherché à savoir pourquoi leur projet de fonds avait été privilégié. « Je sais qu'il y a d'autres gens dans la région qui montent des fonds, a-t-elle déclaré. Pourquoi celui-là par rapport à d'autres? » La création du nouveau FIER pour la région de la Capitale-Nationale a été annoncée fin avril. Pour chaque dollar investi par le secteur privé, le gouvernement doublera la mise jusqu'à un total de 15 millions \$ en capital de risque.

« Par quel mécanisme sera faite la

reddition de compte de ce fonds étant donné la très haute politisation au départ? a demandé M^{me} Maltais. Est-ce qu'on va voir des projets refusés? Comment se feront ses choix? »

En préambule, pour illustrer son propos, la députée de Taschereau a rappelé que la Commission de la capitale nationale avait aussi fait l'objet de nombreuses nominations politiques. « Ce ne sont pas les personnes que je nomme qui sont en question, c'est l'attitude du ministre (Michel Després) qui fait systématiquement montre de partisanerie. »

Le ministre Després a déploré les « insinuations constantes » de M^{me} Maltais. « Si vous avez des choses spécifiques à dire sur des individus, vous pouvez le faire, a-t-il lancé. Il n'y a aucun problème, faites-le, mais faites-le pas à moitié. » Il est normal, lorsqu'un gouvernement arrive en poste, qu'il place des gens en qui il a confiance, a ajouté M. Després.

La présidente du caucus régional, Sarah Perreault, a aussi servi une réplique à la députée Maltais. « Faire des associations comme ça pour servir des intérêts partisans, ça discrédite le travail qu'on fait, a-t-elle dit. Je trouve ça mesquin. »



Agnès Maltais

D'autres groupes indésirables au Canada

OTTAWA (PC) — Le gouvernement du Canada vient d'insérer de nouvelles entités sur la liste d'indésirables établie en vertu du Code criminel.

Il s'agit des Moudjahidin-e-Khalq, une organisation terroriste iranienne qui était basée en Irak jusqu'à récemment. Ottawa soutient que ce groupe aspire à renverser le régime au pouvoir en Iran et à fonder une république démocratique, socialiste et islamique. Pour y parvenir, il promeut la force physique, la lutte armée ou le jihad.

Un autre groupe visé est le Kahane Chai, un groupe terroriste juif politico-religieux et antiarabe de droite qui a pour objectif, selon ce que prétend le Canada, de rétablir l'État d'Israël tel que décrit dans la Bible. Pour ce faire, le groupe s'emploierait à intimider et à menacer des familles palestiniennes et à intensifier les pressions politiques soutenues exercées sur le gouvernement israélien.

Enfin, Ottawa cite aussi Gulbuddin Hekmatyar, le dirigeant du groupe Hezb-e Islami Gulbuddin, qui défend une idéologie islamiste antioccidentale. Le Canada affirme que ce groupe a pour objectif de renverser le gouvernement du président afghan Hamid Karzai, d'éliminer toute influence de l'Ouest en Afghanistan et de créer un État fondamentaliste islamiste.

Le gouvernement du Canada a établi que ces trois entités avaient sciemment participé à des activités terroristes.

ALLÉGATIONS DE TRAFIC D'INFLUENCE

Le PCC se dit prêt à livrer les enregistrements de Grewal à la GRC

OTTAWA (PC) — Le Parti conservateur remettra les enregistrements de différentes conversations entre le député conservateur Gurmant Grewal et deux libéraux haut placés, le ministre de la Santé, Ujjal Dosanjh, et Tim Murphy, chef de cabinet du premier ministre, Paul Martin, à la Gendarmerie royale du Canada, a affirmé une source anonyme, hier.

Ces enregistrements — qui donnent un aperçu du maquignonnage politique — ont déjà suscité la controverse, mais seulement des bribes en ont été rendues publiques. Ils ajoutent des éléments révélateurs au sujet des affrontements libéraux-conservateurs ayant entouré le vote sur le budget à la Chambre des communes, la semaine dernière.

On y entend M. Murphy offrir son avis à M. Grewal sur la façon dont celui-ci et son épouse — également députée — pourraient s'absenter au moment du vote et ainsi assurer la victoire du gouvernement libéral. M. Murphy s'y dit prêt à négocier quelque chose ultérieurement avec M. Grewal, qui a secrètement enregistré les entretiens.

Mais on peut également entendre M. Murphy rejeter l'offre de discuter d'une nomination au Sénat. M. Murphy dit que c'est M. Grewal qui a formulé une telle requête.

La GRC dit avoir reçu une lettre du Bloc québécois réclamant la tenue

d'une enquête, et a ajouté qu'elle examinait cette question hier. Dans sa lettre, le leader bloquiste, Gilles Duceppe, demande si les conversations contenaient aux dispositions du Code criminel sur la corruption.

Les conservateurs ont été critiqués pour avoir divulgué seulement huit minutes d'enregistrements de conversations ayant présumément duré plus de deux heures.

Un porte-parole de M. Martin, Scott Reid, a laissé entendre que c'est M. Grewal qui a demandé qu'on intervienne dans une couple d'enquêtes à son sujet.

Le ministre de l'Immigration, Joe Volpe, avait demandé à la GRC et au commissaire fédéral à l'éthique d'examiner des allégations selon lesquelles M. Grewal et un autre conservateur offraient leur aide à des immigrants en échange d'argent. Sur la bande, on entend M. Murphy évoquer les discussions qu'il a eues avec M. Volpe.

M. Grewal a reconnu qu'il souhaitait que M. Volpe retire les allégations. Mais il a nié avec colère avoir jamais demandé à quiconque d'entraîner une enquête. « C'est absolument faux », a-t-il déclaré en entrevue.

Selon M. Grewal, le reste des enregistrements prouvera sa version des faits, et notamment qu'il a exprimé son souhait que les enquêtes continuent.

Il y a des offres
qui ne se refusent pas.

0 versement
avant 90 jours
à l'achat

0 comptant
en location

Berline ou Coupé
Civic DX 2005

Berline ou Coupé
Civic SE 2005

En location

En location

198\$*

218\$*

par mois/60 mois

par mois/60 mois

0\$
dépôt
de sécurité

Incluant
120 000 km
Transport et
préparation inclus



Coupé Si-G
illustré



**OUI, ON A FAIT
LE PLEIN**

Tous les véhicules Honda sont livrés avec un réservoir plein.



HONDA

L'ASSOCIATION DES CONCESSIONNAIRES HONDA DU QUÉBEC

POUR OBTENIR L'ADRESSE D'UN CONCESSIONNAIRE PRÈS DE CHEZ VOUS, VISITEZ LE www.honda.ca OU COMPOSEZ LE 1 888 9-HONDA-9.

*Les offres de location-bail sont faites par Honda Canada Finance Inc., sur acceptation du crédit. Cette offre porte sur les véhicules neufs 2005 mentionnés ci-après. Période de location 60 mois. Berline ou Coupé Civic DX 5 vitesses (modèle ES1515PX et EM2115P) et Berline ou Coupé Civic SE 5 vitesses (modèle ES1535PX et EM2125PX). Pour les véhicules, sont identifiés : a) le paiement mensuel, b) le montant initial requis ou échange équivalent, c) le montant total au terme de la location. Berline ou Coupé Civic DX 5 vitesses (modèle ES1515PX et EM2115P) : a) 198\$, b) 0\$, c) 11 880\$. Berline ou Coupé Civic SE 5 vitesses (modèle ES1535PX et EM2125PX) : a) 218\$, b) 0\$, c) 13 080\$. Franchise de kilométrage de 120 000 km; frais de 0,12\$ le kilomètre excédentaire. Transport et préparation inclus en location seulement. Frais de publication, taxes, immatriculation, assurance et frais d'administration en sus. Option d'achat au terme de la location moyennant un supplément. Le prix de location des concessionnaires peut être inférieur. Offre d'une durée limitée. Photo à titre indicatif. **Les récents diplômés universitaires ou collégiens peuvent être admissibles au programme donnant droit à une allocation allant jusqu'à 750\$ sur certains modèles.

Ottawa veut empêcher les attaques terroristes antiaériennes

OTTAWA (PC) — La crainte qu'un avion de ligne puisse être atteint par le tir d'un missile tirable à l'épaule a incité les autorités fédérales responsables de la sécurité à discrètement s'informer des risques présentés par les aéroports du pays.

Le ministère fédéral des Transports s'est associé à l'administration américaine de la sécurité dans les transports afin de procéder à une évaluation de la vulnérabilité des principales installations aéroportuaires canadiennes.

Les agences sont plus particulièrement inquiètes par la possible utilisation

des systèmes portatifs de défense antiaérienne (SPDA) — de petits lance-missiles longtemps utilisés dans les zones de conflit.

« C'est une menace potentielle et c'est suffisant pour que nous la prenions au sérieux », a dit Vanessa Vermette, porte-parole de Transports Canada.

Des équipes internationales ont commencé à visiter les aéroports au début de l'année et des représentants canadiens continuent d'effectuer des études, a indiqué M^{me} Vermette. Elle a refusé de dire quelles installations avaient été l'objet de ces initiatives.

PLUIE, FROID ET VENT

Le bonheur des cinémas et des centres commerciaux, le malheur des centres jardin

JEAN-FRANÇOIS NÉRON
JFNeron@lesoleil.com

■ La météo régit les activités humaines et, par le fait même, l'économie. Pendant que les centres commerciaux et les cinémas profitent de la manne que leur offrent la pluie, le temps froid et le vent, d'autres commerces, telles les jardinerie, pâtissent.

« C'est sûr qu'on est gagnant, lance Catherine Noël de Cinéplex Odéon. Toutefois, il est difficile de chiffrer la part de l'achalandage qui revient à la météo exécrable. Il ne faut pas oublier que c'était aussi la sortie en fin de semaine du film *Star Wars*. Il était tellement attendu », précise-t-elle.

Et pour ceux qui craignaient la cohue aux guichets, il y avait toujours

Capitale, Yves Boies. S'il fait beau, les gens travaillent sur leur terrain ou font des activités extérieures. Dans les conditions actuelles, ils en profitent pour magasiner. »

La situation n'est donc pas pour plaire à certains commerces plus saisonniers comme les jardinerie. « C'est sûr qu'il y a une baisse d'achalandage sur l'an dernier », avoue

**À Place Laurier,
10 000 à 15 000
visiteurs de plus**

Benoît Croff, gérant au Centre jardin Hamel de L'An-cienne-Lorette.

Il demeure toutefois confiant pour les semaines à

venir. « La saison n'est pas terminée. Il va bien falloir que les gens plantent à un moment donné. C'est juste un transfert de clientèle à une date ultérieure. Ça va être plus dur parce qu'ils vont tous arriver en même temps. »

« Il y a eu un achalandage très, très élevé au cours des dernières semaines, confirme également le directeur général des Galeries de la

normale de 11,2 °C n'a pas été atteinte avec une moyenne de 9,6 °C, toujours en date d'hier. Les prochains jours pourraient encore y changer quelque chose, mais on peut en douter puisque les températures moyennes prévues entre 13 et 17 °C se situent sous la normale de 19 °C pour une fin de mai.

Les données sur l'ensoleillement disponibles seulement à la fin du mois pourraient être tout aussi décourageantes, tenant compte du fait que les nuages ont prédominé plus d'un jour sur deux depuis le 1^{er} mai et que les probabilités de pluie atteignent 70 % dès demain, et ce, pendant toute la fin de semaine.

FABRICVILLE

VOTRE MÉGA MAGASIN MODE ET DÉCOR MAISON

www.fabricville.com

TOUS les tissus MODE

PRINTEMPS - ÉTÉ RÉDUITS

1⁹⁹ \$/m

SATINETTE extensible «Dayton»
LAINAGE printanier pour costumes
Tissus poids lourd extensibles
TAFFETAS uni ou moiré

2⁹⁹ \$/m

Collection «PUR LIN»
OXFORDS et CHAMBRAYS
Nouveaux tissus pour vêtements sport
POPELINE grande largeur
POLYESTERS imprimés

et PLUS

decor ville
3⁹⁹ \$/m

3⁹⁹ \$/m

JACQUARD extensible
POPELINE imprimée extensible
DENIM JACQUARD extensible
CREPE à endos SATINÉ MAT
SATIN pour la mariée

et PLUS

4⁹⁹ \$/m

SATINETTE imprimée extensible
BRODERIE ANGLAISE
uni ou imprimée
GABARDINE tissée fin
SERGE de COTON blanc
SEERSUCKER de poly/coton

et PLUS

5⁹⁹ \$/m

5⁹⁹ \$/m

Tissus à DRAPERIE imprimé mélange poly/coton
VOILES et ORGANZAS de fantaisie
JACQUARDS lourds
Tissus à CARREAUX ou RAYÉS
CHINTZ «Singapour»
Tissus à MOTIFS BRÛLÉS

PATRONS

Butterick
Vogue
2 GRATUITS

burda **50%**

RABAIS ADDITIONNEL de 50%

sur prix déjà réduit pour TOUS les articles avec cette étiquette rouge

Plusieurs rabais sur les articles de couture et la draperie en magasin!

La symbolique «Meins cher pour membres» indique les prix membres. Les produits non-membres aussi disponibles en magasin. Les rabais de la carte «Meins cher» ne s'appliquent pas aux commandes de décoration à domicile. Spéciaux de draperie non-valables pour les commandes à domicile. La marchandise peut varier d'un magasin à un autre.

PLACE LAURIER VANIER

2740, boul. Laurier (418) 651-3489
Lun. à Mer.: 10h à 17h30
Jeu. et Ven.: 10h à 21h
Sam.: 9h à 17h
Dim.: 10h à 17h

325, rue Soumande (418) 686-5072
Lun. à Mer.: 9h30 à 17h30
Jeu. et Ven.: 9h30 à 21h
Sam.: 9h à 17h
Dim.: 10h à 17h

SOIRÉE D'INFORMATION

Formation professionnelle en relation d'aide et en psychothérapie

jeudi le 2 juin 2005 de 19h00 à 22h00
3360, de la Périade à Sainte-Foy

Contenu de la soirée :
- exposé informatif
- période de questions
- atelier (facultatif)

Veillez réserver
418-626-8889
1-877-598-7758
www.cram-eif.org

Distraite par son téléphone portable, elle meurt sous un train

■ MONTRÉAL — Une femme de 37 ans est morte hier matin lorsqu'elle a été happée par un train de banlieue à la gare de l'arrondissement Saint-Laurent, dans le nord de Montréal. Selon des témoins, la victime parlait sur son téléphone portable alors qu'elle traversait les voies. Malheureusement, la femme n'aurait regardé que d'un seul côté avant de traverser la voie ferrée. Elle a été heurtée de plein fouet par un train et est morte sur le coup. **PC**

Un prix pour vous mettre derrière le volant. Et pas n'importe lequel.

442 \$/mois* Location 48 mois

0 \$ comptant dépôt de sécurité

34 999 \$** à l'achat

Taux de financement à l'achat de 2,5% sur 48 mois

	MENSUALITÉ*	COMPTANT (ou échange équivalent)
Location 48 mois	319 \$	5 624 \$
	379 \$	2 880 \$



Moteur V6 VVT de 2,8L • Boîte manuelle AISIN 6 vitesses • Sièges avant chauffants • Freins ABS avec fonction d'assistance au freinage d'urgence • Traction asservie à toutes les vitesses à commande électronique • Systèmes antivol

Privileges Cadillac: Garantie limitée et programme d'entretien prescrit sans frais de 4 ans ou 80 000 km, et service OnStar intégré au véhicule avec abonnement au plan Sain et sauf pendant un an.

OnStar®
visitez onstar.ca



CADILLAC CTS
NOUVELLE RACE

L'Association des concessionnaires Cadillac du Québec suggère aux consommateurs de lire ce qui suit. Offres d'une durée limitée, réservées aux particuliers, s'appliquent au modèle neuf CTS 2006 (80M0G-15A). Le modèle illustré comprend certaines caractéristiques offertes en option à un coût additionnel. Conditions à l'approbation du crédit GMAC. Frais relatifs à l'inscription au Registre des droits personnels et réels mobiliers et droits en sus et payables à la livraison. **À l'achat, paiements mensuels basés sur un bail de 48 mois avec versement initial, voir ci-dessus, ou échange équivalent. Transport et préparation inclus. Immobilisation, assurance et taxes en sus. Frais de 12 \$ de km après 80 000 km. La première mensualité est exigible à la livraison. **À l'achat, préparation incluse. Transport (1 100 \$), immobilisation, assurance et taxes en sus. Taux de financement à l'achat de 2,5% pour un terme de 48 mois sur approbation du crédit GMAC. Exemple de financement: basé sur un financement de 20 000 \$, le paiement mensuel est de 438 \$ et les frais de crédit totaux de 1 024 \$ pour une obligation totale de 21 024 \$. Ces offres sont exclusives et ne peuvent être jumelées à aucune offre ni aucun autre programme incitatif d'achat ou de location, à l'exception des programmes de La Caisse GM et de GM Mobilité. Le concessionnaire peut vendre à moindre prix. Une échange entre concessionnaires peut être requis. Renseignez-vous chez votre concessionnaire participant, à gmc.canada.com ou au 1 888 446-2000.



vroum-vroum

Obtenez un financement
à l'achat à partir de

0%†

AUCUN PAIEMENT AVANT
90 JOURS

au financement à l'achat**



Modèle GS illustré

GAGNANTE

de plus de 100 prix internationaux.

MAZDA 6 GS 4 CYL. 2005

LOUEZ À PARTIR DE

-OU- **259\$**

par mois, pour 48 mois*
Transport et préparation inclus
Comptant initial de 2 595\$

0\$ DÉPÔT DE SÉCURITÉ



Modèle GT illustré

★★★★★

Indice de sécurité le plus élevé
lors d'essais de collision.*

MAZDA MPV GX 2005

LOUEZ À PARTIR DE

-OU- **325\$**

par mois, pour 48 mois*
Transport et préparation inclus
Comptant initial de 2 595\$

0\$ DÉPÔT DE SÉCURITÉ



Modèle GX avec Groupe commodités illustré

« Le Tribute demeure un des meilleurs
utilitaires de loisir sur le marché. »
L'Annuel de l'automobile 2005

MAZDA TRIBUTE GX 4 CYL. 2005

LOUEZ À PARTIR DE

-OU- **275\$**

par mois, pour 48 mois*
Transport et préparation inclus
Comptant initial de 1 995\$

0\$ DÉPÔT DE SÉCURITÉ



Modèle B3000 Dual Sport illustré

Camionnette compacte importée
la plus vendue au pays depuis 18 ans**

MAZDA B3000 DUAL SPORT 2005

LOUEZ À PARTIR DE

-OU- **209\$**

par mois, pour 48 mois*
Transport et préparation inclus
Comptant initial de 2 495\$

0\$ DÉPÔT DE SÉCURITÉ



mazda

www.mazda.ca

Vous trouverez beaucoup **plus** chez vos concessionnaires Mazda du Québec.

PRÊT À ROULER INSPECTION EN 52 POINTS À LA LIVRAISON • PROGRAMME D'ASSISTANCE ROUTIÈRE • GARANTIE LEADERSHIP MAZDA • RENSEIGNEZ-VOUS SUR NOTRE REMARQUABLE GARANTIE COMPLÈTE

*0% de financement à l'achat sans particulier jusqu'à 34 mois sur les Mazda 2005 neuves, de 0% jusqu'à 48 mois sur les Mazda MPV 2005 neuves et de 0% jusqu'à 60 mois sur les Mazda Tribute et les camionnettes Mazda de série B 2005 neuves. Financement garanti par la Banque Scotia. Sur approbation du crédit. Exemple de financement: Mazda 6: 10 000\$ pour un terme de 24 mois: 416,67\$/mois; Mazda MPV: 10 000\$ pour un terme de 48 mois: 298,33\$/mois; Mazda Tribute et camionnettes Mazda de série B 2005: 10 000\$ pour un terme de 60 mois: 166,67\$/mois. **Offre aux particuliers de « aucun paiement avant 90 jours » s'applique au financement à l'achat d'un véhicule de toutes les Mazda. Mazda MPV, Mazda Tribute et camionnettes Mazda de série B 2005 neuves et déduits à la date de livraison du véhicule à l'acheteur. Le nombre de mensualités choisi par le client s'est par défaut multiplié de 3 mois. Après cette période, le montant du capital devra être payé en fonction du terme prévu au contrat. *Tous les locations personnelles Mazda offrent partiellement sur la location ou détail des Mazda 6 GS 4 cyl. (540215A000), des Mazda MPV GX (104271A000), des Mazda Tribute GX 4 cyl. 2005 (954215A000) et des camionnettes Mazda B3000 DS Dual Sport 42 (142831A000) 2005 neuves de base. Comptant initial ou échange équivalent et gros frais de transport inclus. Aucun dépôt de sécurité requis. Offres soumises à l'approbation de Credit Mazda Canada Inc. Limite de 20 000\$/km par année. Frais de 8¢ le km additionnel à la fin du terme. Location avec limite de 25 000\$/km disponible. Impôts, assurance, taxes et frais d'inscription au RPP/RRS en 0\$. **Statut obtenu sur la Mazda MPV 2005. La NHTSA a désigné la Mazda MPV la plus sûre de toutes les camionnettes de toutes les marques. **Rapport de l'ALIANTE 1987-2004. Les modèles Mazda le sont à titre indicatif seulement en ce qui se rapporte aux équipements optionnels non inclus dans les prix mentionnés. Les stocks peuvent varier selon les concessionnaires. Un échange peut être nécessaire selon les concessionnaires. Les concessionnaires peuvent baser à prix additionnel. Pour un concessionnaire participant pour les détails. Aucune combinaison d'offre possible. Offres d'une durée limitée à compter du 1 mai 2005.

PROGRAMME
MAZDA POUR
LES DIPLOMÉS

ÉDITORIAL

Président et Éditeur ANDRÉ PROVENCHER
 Rédacteur en chef YVES BELLEFLEUR
 Directeur de l'Éditorial PIERRE-PAUL NOREAU
 Directeur de l'Information FRANÇOIS BOURQUE

Sortir du bois



Brigitte Breton

BBreton@lesoleil.com

Ce ne sont pas des états généraux sur la forêt que les Québécois, particulièrement ceux des régions, ont besoin. Mais bien, d'un plan précis et complet, défendu par un ministre convaincu et convaincant, qui indiquera comment l'industrie, le ministère des Ressources naturelles, les travailleurs et les acteurs régionaux devront dorénavant évoluer pour exploiter les diverses ressources de nos forêts, et ce, de façon durable.

Des groupes écologistes et l'artiste Richard Desjardins ont réclamé vendredi

des états généraux sur la forêt. L'exercice serait superflu. La Commission d'étude sur la gestion des forêts, présidée par Guy Coulombe, a remis en décembre dernier un rapport contenant 81 recommandations. Des centaines de personnes ont été entendues et 303 mémoires ont été présentés. Le temps n'est donc plus à la représentation et au constat, mais bien, à la concertation, à l'imagination, à l'innovation, aux mesures de transition, et surtout à l'action.

Les pertes massives d'emplois appréhendées dans les régions, les tiraillements entre l'industrie forestière et le gouvernement depuis que le ministre Pierre Corbeil a décidé d'appliquer une réduction de 20 % des coupes forestières, risquent de diluer et de réduire les suites à donner au rapport Coulombe.

La panique face aux pertes d'emplois, la désinformation, la crainte du changement, la recherche de profits à court terme inciteront certains à conclure qu'il est impossible de repenser la gestion et l'utilisation de nos forêts sans mettre au chômage des milliers de Québécois et sans fermer certaines régions. Le ministre Corbeil et le comité des sages qu'il tarde à former doivent les convaincre du contraire. Ils ont du boulot à abattre.

Bien des Québécois ont été consternés par le portrait forestier dressé par le film de Desjardins, *L'Erreur boréale*, et par le rapport du vérificateur général du Québec, en 2001-2002. Ils ignoraient l'état inquiétant de nos forêts. Ils ne savaient pas non plus que le ministère des Ressources naturelles protégeait si mal les intérêts de la collectivité. Après des mois de consultations, la commission Coulombe a conclu que *L'Erreur boréale* n'était pas que fabulations d'artistes et d'écologistes. La situation était bel et bien critique et le Québec devait impérativement donner un coup de barre.

C'est ce que tente de faire le gouvernement Charest. Par mesure de prudence, il a réduit, depuis le 1^{er} avril, de 20 % le potentiel de coupes de résineux pour les trois prochaines années. Comme le suggérait la Commission Coulombe. Mais, il a omis de faire connaître un plan d'action complet, comme le recommandaient aussi les commissaires. Il a fallu attendre le budget pour savoir quelle serait la contribution de l'État pour cette période de transition. La grogne s'est donc élevée dans différentes régions. Des routes ont été bloquées. Des communautés trouvent que le ministre va trop loin. L'industrie accuse le gouvernement d'être trop influencé par les écologistes montréalais et les poètes. Des fermetures d'usines sont attribuées à la réduction de 20 % alors que leur vétusté ou les conditions du marché les condamnaient depuis longtemps. Péquistes et adéquistes accusent pour leur part les libéraux de ne rien faire pour aider les régions.

Pour un dossier aussi délicat, le gouvernement Charest, qui ne dispose pas d'un grand capital de confiance, aurait intérêt à mieux ficeler son intervention. Ses actions à la pièce ont engendré de l'insécurité et donné plus d'écho aux messages de l'industrie et des travailleurs menacés.

Le Québec n'assurera pas sa croissance, la pérennité de ses forêts et la vitalité des régions en passant d'un discours alarmiste à un autre. Le temps est à la recherche de solutions réalistes pour exploiter de nouvelles façons de faire de nouveaux produits et pour percer d'autres marchés.



CHRONIQUE

La grande prêtresse du néolibéralisme

Les opposants les plus vocaux et les plus organisés au gouvernement libéral, organismes populaires, mouvement syndical, leaders péquistes radicalisés, gauche caviar, dénoncent, depuis maintenant deux ans, le néolibéralisme de Jean Charest. Le concept est terriblement flou dans le débat politique québécois, mais il décrit clairement, dans l'esprit de ceux qui en abusent, le mal absolu.

Dans cette logique, Monique Jérôme-Forget est certainement la grande prêtresse de ce mouvement satanique. Car c'est à travers les œuvres de la présidente du Conseil du trésor que se traitent les machinations les plus sombres du complot néolibéral: partenariats public-privé honnis, démantèlement de l'État, remise en cause de nos acquis historiques les plus précieux.

C'est donc un «devoir citoyen», comme on le dirait maintenant, de suivre du plus près possible les agissements de la ministre, de scruter ses interventions publiques, pour mieux prévenir le massacre annoncé. Cette vigilance devrait manifestement commencer par la lecture de son plan de match, qu'elle a baptisé, avec une sobriété suspecte, le «Premier rapport d'étape» de son *Plan de modernisation 2004-2007*.

Ce sera un choc. Pas parce que les esprits vigilants y trouveront des projets qui les horrifieront: pas de coups de hache, pas de massacre à la tronçonneuse, pas de virage brutal, pas de révolution du bon sens à la Harris. Bien au contraire, le document est fastidieux à force de modération, d'approches patientes, équilibrées, pondérées, progressives, à mille lieues du grand et sombre complot.

Et ça commence par le processus d'examen des organismes du gouvernement, confié à Thomas Boudreau. Son rapport, après un examen d'une soixantaine d'organismes, recommande d'en abolir d'une façon ou d'une autre une vingtaine, le plus souvent en intégrant leurs activités au sein de l'appareil gouvernemental. Nous pleurons ainsi la mort de l'Observatoire de la mondialisation, qui n'a jamais vu le jour, du Comité sur le civisme, dont on n'avait jamais entendu parler, du Comité consultatif de la Régie du bâtiment ou du Bureau d'accréditation des pêcheurs et des aides-pêcheurs.

Dans l'ensemble, la stratégie de M^{me} Jérôme-Forget repose sur une stratégie des petits pas, avec beaucoup d'efforts pour améliorer les services aux citoyens en les simplifiant, par exemple avec Services Québec, une sorte de portail unique, ou avec le développement accéléré du gouvernement en ligne. Beaucoup de travail à l'interne, aussi, pour éviter les duplications au sein de l'appareil de l'État lui-même, entre autres avec un centre de services partagés, par exemple pour la reprographie et le traitement informatique.

Bien sûr, il y a des mesures qui suscitent davantage de débats, à commencer par les fameux PPP, qui ont fait l'objet d'une véritable croisade, mais qui resteront extrêmement modestes quand on regarde ce qui se fait ailleurs dans le monde industrialisé. En bout de ligne, cela se limitera essentiellement à quelques bouts d'autoroute, des places en centre d'accueil, un centre de spectacles à Montréal. Il faut davantage y voir une phase expérimentale qu'un projet de transformation significative de la place de l'État dans notre société.

La réduction du nombre de fonctionnaires peut aussi provoquer des réactions. Mais encore là, l'approche est progressive, pas de mises à pied, mais un projet de réduction de 20 % de l'effectif sur 10 ans, qui se fait par attrition, en remplaçant la moitié de ceux qui partent à la retraite. Rien de sauvage, d'autant plus que ce processus est assorti d'une politique de valorisation des ressources humaines un peu comme il en existe une pour la fonction publique fédérale.

C'est la même logique prudente qui a mené au recentrage de la mission de plusieurs sociétés d'État, comme la Caisse de dépôt ou la SGF, ou à la réorganisation du réseau de la santé, avec les fusions d'établissements.

L'ensemble de ces mesures ne donne pas des résultats spectaculaires. Elles permettront des économies récurrentes de 350 millions \$, ce qui n'est pas rien, mais qui ne suffit pas, loin de là, à éliminer l'impasse financière de l'État. Cela nous rappelle que ce n'est pas vrai qu'il y a des centaines de millions de dollars qui dorment et qu'il est donc possible de réduire rapidement et sans douleur les dépenses publiques.

En somme, ce que M^{me} Jérôme-Forget nous propose, c'est une démarche intelligente pour rationaliser les activités, pour préciser les rôles et des fonctions. Mais on est loin de la réingénierie annoncée en grande pompe au début du mandat libéral. Au bout du processus, l'État québécois sera mieux géré et plus cohérent, mais il ne sera pas réinventé.

Mais une chose est claire. La caricature qu'on a faite des libéraux repose sur beaucoup de malhonnêteté intellectuelle et beaucoup d'ignorance. Dans les faits, le gouvernement Charest est un gouvernement essentiellement centriste.



Alain Dubuc

ADubuc@lesoleil.com
 Collaboration spéciale

RÉFLEXION

La retraite dorée est loin d'être la norme au Québec

Le vieillissement et les conditions de vie difficiles des aînés exigent des solutions communes

Richard Lévesque

L'auteur est président de l'Association québécoise des retraités(e)s des secteurs public et parapublic

En 1969, le gouvernement du Québec décidait de consacrer «journée de l'Âge d'or» le dernier dimanche du mois de mai, une façon de souligner l'apport des aînés à la société québécoise, ainsi que de reconnaître leur présence active sur les plans économique, social et culturel. Aujourd'hui, avec la multiplication des activités sociales de différents regroupements, il est question pour beaucoup d'une «semaine de l'Âge d'or».

Incidentement, cette année, le congrès annuel de l'Association québécoise des retraités des secteurs public et parapublic se tiendra pendant cette semaine. En réalité, il ne s'agit pas d'un hasard: plus que jamais, il est temps de mobiliser les générations pour réfléchir aux enjeux découlant de la situation des personnes aînées et des régimes de retraite en tenant compte du facteur démographique du Québec. Notre expé-

rience en tant qu'organisme et notre relation quotidienne avec nos membres et les aînés dans toutes les régions du Québec nous permettent de constater nettement un appauvrissement graduel des conditions de vie d'un grand nombre d'entre eux.

À l'image de la situation économique de l'ensemble de la société, il existe beaucoup de personnes âgées qui vivent au quotidien une précarité réelle sur plusieurs plans. La plupart des données statistiques les plus récentes disponibles démontrent sans ambiguïté que plus d'un quart des aînés québécois sont purement et simplement confrontés à la pauvreté. Les causes résultent de divers facteurs: hausse importante des loyers dans les centres urbains, assurance-médicaments, indexation des pensions de retraite, augmentation des tarifs des services, etc.

Si cette situation qui prévaut aujourd'hui se révèle inquiétante, il y a lieu de s'interroger aussi sur l'avenir puisque notre société, tout comme l'ensemble des sociétés occidentales, est de plus en plus vieillissante. Se-

lon la division de la démographie de Statistique Canada, le Québec comptait en 2003 plus de 1 366 000 personnes de plus de 60 ans. Les projections de l'Institut de la statistique du Québec indiquent qu'en 2041, près de 29 % de la population totale québécoise aura plus de 65 ans, ce qui aura pour effet de transformer grandement la structure de l'ensemble de notre société.

Il serait pour le moins singulier que la société québécoise attende simplement d'être pleinement confrontée aux nombreux problèmes qui risquent de découler de ce renversement de la courbe démographique. Pour l'AQR, il apparaît clair que le portrait de la réalité des aînés renferme de multiples facettes, et qu'il est temps d'identifier les enjeux qui nécessiteront des solutions. Par exemple, il serait très approprié de se pencher dès à présent sur la situation particulière des femmes qui, non seulement gagnent moins que les hommes, mais sont plus enclines à mettre de côté momentanément leur carrière pour s'occuper des enfants.

Sachant que les femmes sont majoritaires chez les plus de 65 ans, quelles conséquences actuelles et futures cet état de fait représente pour elles à la retraite?

MOBILISATION

Étant donné l'urgence démographique évidente, l'AQR entend mobiliser ses membres et divers intervenants comme des organismes de jeunes et des regroupements œuvrant à la défense des aînés et les syndicats, pour lancer une réflexion d'envergure sur la situation vécue par les aînés du Québec. Ces constats nécessitent une réflexion approfondie, car au-delà des préjugés généralement véhiculés au sujet des «retraites dorées», et malgré l'équation erronée qui tend à affirmer que les mots «retraite», «vieillesse», «inutile» et «déclin» se valent, force est de constater que la réalité est tout autre.

Nous sommes conscients que le Québec est en profonde mutation. Collectivement, toutes générations confondues, il est crucial de pouvoir établir le diagnostic de la situation

des aînés québécois et cibler les causes de cet appauvrissement pour ultimement explorer des pistes de solutions qui viendront renverser ces constats. L'amélioration des conditions de vie des aînés représente un apport et une force pour le Québec. Nous avons toutes et tous intérêt, les actifs comme les retraités, à ce que l'ensemble de la société québécoise puisse progresser économiquement et socialement pour ainsi éviter de laisser un fardeau aux jeunes générations qui se trouvent être nos petits-enfants.

Il nous apparaît donc déterminant aujourd'hui de mobiliser nos membres, mais aussi l'ensemble des acteurs et organismes qui œuvrent comme l'AQR à la défense des droits des aînés. Nous envisageons de rassembler et d'unir tous les intervenants interpellés par ces questions, pour ainsi examiner ensemble les enjeux qui attendent les aînés du Québec de demain. La province pourra ainsi compter sur des aînés qui seront un actif et une force d'expérience pour la société.

OPINIONS

POINT DE VUE

« Nous devons refuser qu'on touche à nos institutions »

La victoire du Festival d'été n'a apporté aucun gain, elle a protégé les acquis

Régis Labeaume

Ex-président du Festival d'été de Québec

Québec a très souvent été taxé d'user de chauvinisme, de « chiquer la guenille » et d'être inutilement « émotif » dans ses débats avec Montréal.

Que la population de la capitale se console. Certains dans la métropole sont capables de ces mêmes réflexes — Oh mon Dieu! —, presque régionaux, lorsque tout ne tourne pas à leur avantage. Le Festival d'été et ceux et celles qui l'ont appuyé dans le récent bras de fer avec les FrancoFolies de Montréal et l'organisation Spectra, en ont fait les frais il y a quelques jours et il est intéressant de le relever.

Le 17 mai dernier, je donnais, en compagnie du directeur général du Festival d'été, Daniel Gélinas, un point de presse à Québec en réponse à celui qui avait tenu Spectra, le jour précédent, avec plusieurs artistes et membres de la communauté d'affaires de Montréal, afin de convaincre le gouvernement du Québec de lui permettre de tenir les FrancoFolies en juin, donc avant le Festival durant la saison d'été.

Voici textuellement les propos que j'ai tenus à la presse à cette occasion :

« Mon nom est Régis Labeaume, j'ai présidé le Festival pendant les deux dernières années, et je remplace à sa demande dans ce dossier, la présidente actuelle, madame Josée Hallé, actuellement à l'extérieur du pays. Comme vous le savez, l'équipe Spectra a tenu hier une rencontre de presse à Montréal où elle a réitéré sa demande de tenir pour les deux prochaines années les FrancoFolies en juin.

« Vous connaissez la position du Festival d'été de Québec sur ce dossier ; il s'agit d'un refus total de cette hypothèse pour les raisons sur lesquelles nous avons déjà amplement élaboré jusqu'à maintenant.

« L'entreprise Spectra est une entreprise privée devenue très florissante grâce au talent de celui qui la dirige, monsieur Alain Simard.

« Nous devons saluer ce succès. Je sais reconnaître un homme d'affaires talentueux lorsque j'en vois un et monsieur Simard est de ceux-là.

« Quant à nous, les administrateurs du Festival d'été de Québec, nous gérons bénévolement, comme des fiduciaires, un bien public. Un bien public qui n'est pas déficitaire grâce, surtout, au talent de ses dirigeants permanents.

« Au-delà de tout ce qui a été dit jusqu'à maintenant, ce dossier en est un qui oppose un bien public à un bien privé, point à la ligne.

« Spectra veut déplacer en juin les FrancoFolies pour améliorer la rentabilité des activités du groupe, on peut les comprendre.

« Le Festival s'y oppose à cause des préjudices financiers que cela lui causerait, et aussi parce que la précarité de l'événement ne permet pas ce genre de risque.

« Spectra veut défaire l'entente qui a permis sa naissance et il n'en est pas question. On nous dit qu'il y a un problème de déficit à résoudre.

« Nous avons déjà fait face à ce genre de difficultés au Festival. Nous avons été créatifs et trouvés les solutions qu'il fallait, malgré un marché très différent de celui de Montréal.



Spectacle avec le groupe Rizwan à place D'Youville à l'été 2004

« Je dirai à la limite que si le problème est réel, Spectra devrait laisser la gestion des FrancoFolies à une autre organisation. Cela dit, les nouvelles semblent bonnes du côté du gouvernement, l'analyse semble de toute évidence jouer en notre faveur. Comme il est le juge ultime dans ce dossier, nous demandons au gouvernement du Québec de rendre publique le plus tôt possible sa position afin que notre organisation puisse se concentrer sur l'édition 2005 qui débute bientôt. À Québec, nous avons trop souvent laissé passer, trop souvent accepté à notre corps défendant d'en perdre un peu plus. Cette fois-ci, ça ne passera pas, il faut dire clairement que là, ça s'arrête ici, qu'il n'est pas question d'accepter une quelconque modification dans l'équilibre du marché des festivals à caractère culturel au Québec. Merci.

« Le journaliste Daniel Lemay de *La Presse* était présent à cette rencontre et voilà comment il a conclu sur ce dossier dans un article publié le 20 mai dernier :

« ...Mais, en juin, les Francos auraient eu lieu avant le Festival d'été de Québec (FEQ) qui a rallié toutes les énergies — culturelles, politiques et médiatiques — dans la ville "assiégée" et son giron, en plus de certains "alliés" naturels montréalais dont la Fête nationale et les grands bouts, s'est révélée efficace: Alain Si-

mard, a-t-on expliqué à la presse bête, gère des intérêts privés, donc suspects.

« À Québec, par contre, les bénévoles du FEQ, comme l'ex-président Régis Labeaume (sic) qui se délectait en s'adressant à la presse, sont les gardiens angéliques du "bien public". Simard et Spectra, par arrogance ou naïveté, ont perdu cette guerre.

« Je déteste personnellement les attitudes frisant le tribalisme dans les débats Québec-Montréal, mais je suis obligé de penser que l'analyse de monsieur Lemay était empreinte "d'émotivité" et de "chauvinisme", pour le moins, et que je n'ai pas revu mes propos dans son compte rendu.

« Ce genre d'analyse de journaliste de *La Presse* est symptomatique d'une atmosphère où la population de Québec doit se souvenir qu'il lui faudra garder la tête haute et comprendre que nous sommes malheureusement en compétition, que la force centrifuge a des effets difficiles à contrer.

« Il s'agit d'une belle victoire pour le Festival d'été, mais il faut rappeler que nous n'avons réalisé aucun gain. Cette victoire ne nous permet que de conserver ce que nous possédons depuis 38 ans, en contrant les attaques de l'événement montréalais.

« Je souhaite toutefois que ce succès nous convainque tous et toutes à Québec que nous de-

vons toujours refuser que l'on touche à nos institutions. Nous devons toujours les défendre à tous crins. Chaque perte, même petite en apparence, nous rapetisse encore plus et nous fait perdre le respect des décideurs qui comprennent qu'ils peuvent toujours s'en permettre avec la capitale.

« Il faut aussi par ailleurs se respecter nous-mêmes et ne pas se tirer dans le pied.

« J'ai vécu durant la dernière année une expérience déroutante quand Pôle Québec Chaudière-Appalaches, une organisation bien de chez nous, a pris la décision d'ététer le Bureau du film de Québec et de pratiquement l'abolir.

« Je me suis battu avec trois producteurs de Québec pendant des mois pour faire revivre cette institution, notre vision étant que ce Bureau était payant pour Québec et que le laisser moribond était une perte nette pour la capitale.

« Surtout que même la ville Gatineau possède son propre Bureau du film...

« En terminant, je me demande souvent, en rentrant de Montréal où je dois me rendre régulièrement, quelle autre capitale accepterait, et même Montréal la métropole, que sa porte d'entrée soit deux ponts comme les nôtres; un, rouillé, et l'autre aux piliers d'une incompréhensible saleté.

« Je me dis que quelque part que nous manquons désespérément de fierté! »

DOCUMENT

Le Darfour, premier test lié à l'Énoncé de politique internationale du Canada

Marc André Boivin

Docteur en science politique, chargé de projet au Centre d'études et de recherches internationales de l'Université de Montréal (CERIUM) et étudiant-chercheur au Groupe d'études et de recherches sur la sécurité internationale (GERSI).

Le gouvernement de Paul Martin a annoncé peu de temps avant le vote de confiance au Parlement, un accroissement de l'implication du Canada au Darfour où sévit une crise humanitaire sévère. Concrètement, il s'agit d'une aide logistique et financière additionnelle estimée à 170 millions \$ et de l'envoi d'un contingent d'une centaine de militaires canadiens en appui à la mission de l'Union africaine qui vient tout juste d'être élargie. Cette initiative fait écho au nouvel Énoncé de politique internationale publié le mois dernier, dont les ambitions incluent une volonté accrue d'intervenir à l'étranger.

L'Énoncé comporte des changements majeurs dans plusieurs domaines dont notamment la défense. D'ici cinq ans, les capacités des Forces armées canadiennes à se projeter dans le monde seront profondément altérées. L'annonce d'un nouvel Énoncé n'a rien de banal puisque le dernier remonte au milieu des années 1990. Près de quatre ans après les attaques du 11 septembre 2001, le document était très attendu. Intégrant les volets défense, développement et diplomatie, il a pour but de donner une orientation cohérente aux différents instruments

de la politique étrangère canadienne.

Ainsi, sur la défense nationale, le dernier livre blanc remonte à 1994. Deux éléments centraux s'en dégagent : d'une part le monde évoluait vers un contexte plus pacifique bien que plus incertain et, d'autre part, le ministère de la Défense nationale devait participer aux efforts de rationalisation des dépenses gouvernementales. La conséquence majeure pour les Forces armées canadiennes a été une série de réductions draconiennes.

Paradoxalement, depuis 1990, le nombre d'opérations auxquelles les militaires canadiens ont participé a triplé par rapport à la période de 1945 à 1989. Dans la politique de défense de 1994, un maximum de 4000 soldats déployés en mission à l'étranger avait été fixé. Ce maximum a été dépassé à plusieurs reprises et a dû être soutenu sur de plus longues périodes que ce qui était initialement prévu. La hausse marquée des activités et une baisse parallèle des ressources octroyées a eu pour effet de dégrader nos capacités militaires tant en termes humains que matériels. Il faut ajouter à cela que les missions de paix, en plus d'être plus nombreuses, sont devenues beaucoup plus exigeantes.

L'Énoncé de politique internationale prend acte de cette situation. Ainsi, les déploiements à l'étranger dans des États défaillants sont désormais reconnus comme une activité centrale des Forces armées canadiennes et des dispositions sont prises en conséquence. À l'heure actuelle, le Canada

est présent dans plusieurs pays avec plus de 1500 militaires déployés à l'étranger. En Afghanistan seulement, 900 militaires participent à la Force internationale d'assistance à la sécurité de l'OTAN. Les nouvelles allocations en matériel et en personnel sont prioritairement accordées à l'armée de terre qui est impliquée au premier chef dans ces opérations. Pour elle, il s'agit de 5000 militaires de carrière ainsi que de 3000 réservistes supplémentaires.

Les changements les plus importants concernent cependant la structure des forces. Un premier groupe qui rassemble et augmente les capacités des forces spéciales sera formé. Un deuxième groupe, la Force opérationnelle permanente de contingence, est prévu comme force de réaction rapide qui peut être déployée en 10 jours. Un troisième groupe, les forces opérationnelles de mission, sera organisée de manière plus flexible afin de répondre aux besoins spécifiques d'une opération à plus long terme.

Cette approche permet de concevoir une réponse mesurée aux demandes adressées au Canada, notamment dans ce cas-ci celles qui pourraient venir de l'Union africaine qui a une mission au Darfour. La mise en place de ces ajustements est prévue sur une période de cinq ans, et ce seulement si toutes les promesses du gouvernement actuel sont tenues.

La conception d'une structure mieux adaptée aux missions s'appuie sur un vaste bassin d'expérience au sein des Forces armées. La décision d'intervenir,



Dans le camp de Zam Zam, près d'El Fasher, la capitale du Darfour du Nord, une femme lave sa fille.

nir, quant à elle, repose sur des motifs politiques. Le Canada a, en ce sens, parrainé un document audacieux intitulé *La Responsabilité de protéger*. Celui-ci propose une relecture de l'exercice de la souveraineté non pas comme un privilège exclusif, mais comme une responsabilité à l'égard des populations placées sous la charge d'un État. Ainsi, la sécurité humaine prime sur la sécurité étatique. Paul Martin justifie une intervention au Darfour en fonction des populations qui souffrent.

Les événements du 11 septembre 2001 ont imposé les questions sécuritaires à l'agenda des relations internationales. Cette impulsion, menée par les États-Unis, s'est cependant faite bien plus au profit de la sécurité prise au sens étatique. En ce sens, l'engagement des Forces armées dans des États défaillants ou qui faillissent

à leurs responsabilités, comme le gouvernement soudanais au Darfour, est justifié en premier lieu parce qu'ils sont le foyer principal des menaces à la paix internationale. Le terrorisme, le trafic de stupéfiants et autres fléaux associés affectent ultimement la sécurité des Canadiens.

Il y a là deux raisonnements : celui de la responsabilité de protéger et celui de ce que nous appellerons la logique sécuritaire. Le gouvernement canadien a décidé d'accorder aux Forces armées les moyens pour intervenir plus efficacement dans les États défaillants, il s'agit maintenant de voir si les deux logiques qui président à ses décisions en matière de politique étrangère sont complémentaires ou contradictoires. L'engagement annoncé au Darfour, même s'il demeure modeste d'un point de vue militaire, sera un premier test à cet égard.

TRUDEAU plaignante

a porté plainte à sa sœur

SMEELES en spéciale

La plaignante dit avoir eu un... l'invité de porter plainte... au procès du D Robert Tru... de justice de La Malbaie... François Huot, n'a pas mis de... de cette plaignante qui... consulté le D Trudeau entre... 1996. Il a longuement insis... déposition et du rôle de sa... votre sœur qui vous a ex... une plainte contre le D Tru... a répondu : « Oui ». Puis... sa sœur lui ait dit : « Plus il y... t, plus il y aura de chances... moins a dit : « Peut-être »... poursuivra ce matin dans un... avec huit autres plaignantes... un jury de 11 personnes... n'a prévu que huit autres... t se terminer le 3 juin. Le... efs d'agression sexuelle... me plaignante, qui avait été... rocureur de la Couronne... étaler son rapport médical... ntre-interrogatoire. Ce der... un des gestes médicaux de... à la présumée victime une... le début de ses visites au... leur, des ganglions, des no... des migraines, des saigne... e lombalgie chronique... rédaction de sa déposition... t questionnée par la défen... ussi admis avoir signifié a... rouloir déposer une plainte

LE MONDE

Zarqaoui blessé, 70 Irakiens et huit marines tués en Irak

■ BAGDAD (AFP et AP) — Le chef d'Al-Qaida en Irak, Abou Moussab Al-Zarqaoui, a été blessé, selon un communiqué de son groupe publié hier, tandis que plus de 70 Irakiens et huit soldats américains ont été tués en deux jours.

La blessure de l'ennemi numéro un des États-Unis en Irak a été annoncée dans un site Internet par le département de l'information de son groupe, l'organisation Al-Qaida en Mésopotamie, au moyen d'un message dont l'authenticité n'a pu être vérifiée.

« Nation islamique et frères dans l'unicité, nous implorons Dieu pour que notre cheikh Abou Moussab Al-Zarqaoui soit guéri des blessures qu'il a subies », dit le texte.

Le Jordanien a revendiqué les attentats les plus sanglants en Irak depuis la chute de Bagdad en 2003.

Le communiqué ne précise pas quand ni où Al-Zarqaoui a été blessé. « Il y a beaucoup de choses dans le passé qui ne se sont pas matérialisées », a relevé Washington notant qu'il pourrait s'agir d'une manipu-

lation d'Al-Qaida. Il se commet à l'issue de deux journées sanglantes en Irak où plus de 70 Irakiens et huit soldats américains ont été tués.

Quatre soldats américains ont été tués hier lors de deux attaques séparées à Bagdad et quatre lundi au sud de la capitale, selon l'armée. Ces décès portent à 1631 le nombre de militaires américains morts en Irak depuis 2003, selon le Pentagone.

Les violences ont également tué au moins 11 Irakiens hier. La veille, plus de 60 autres étaient morts dans une série d'attentats à la voiture piégée.

La députée chiite indépendante Salama Al-Khafaji a survécu à une tentative d'assassinat au sud de Bagdad, la quatrième en deux ans.

COMME EN ALGÉRIE

« Toutes ces opérations portent l'empreinte d'une violence aveugle contre les civils », a dénoncé le porte-parole du gouvernement, Leïth Koukba, faisant référence aux attentats commis lundi contre un restaurant de Bagdad, un lieu de prière chiite au sud de la capitale, et le double attentat suicide à Tall Afar, dans le nord de l'Irak.

M. Koukba a établi un parallèle entre la violence en Irak et en Algérie, l'attribuant à des extrémistes sunnites. « En Algérie, il n'y avait ni présence étrangère ni différentes communautés religieuses et pourtant les groupes extrémistes y ont massacré plus de 150 000 personnes », a-t-il dit.

L'armée américaine a annoncé l'arrestation de 440 rebelles présumés — dont au moins deux Syriens, deux Égyptiens et deux Yéménites — en 30 heures au cours d'une vaste opération menée contre la rébellion à l'ouest de Bagdad.



La petite Iklas Ahmed, qui a perdu sa mère dans un bombardement, lundi soir, est réconfortée par sa tante près de la mosquée chiite d'Abul-Fadl Abbas, à quelque 30 kilomètres au sud de Bagdad. Cette mosquée a fait l'objet d'une attaque rebelle à la voiture piégée qui a tué 10 personnes et en a blessé 30 autres à l'heure où les fidèles chiites s'adonnent à leurs prières du soir.

Abou Moussab Al-Zarqaoui



Jordanien, sunnite Sa tête est mise à prix à 25 millions de dollars par les États-Unis. ■ 1967 : Naît dans un camp palestinien près d'Amman en Jordanie. ■ Années 80 : Jihad antisoviétique en Afghanistan. ■ 2000 : Crée un camp à Hérat dans l'ouest de l'Afghanistan. ■ 2001 : Intervention américaine en Afghanistan. Retourne en Jordanie. ■ 2003 : S'installe en Irak après l'intervention américaine et crée le groupe Tawhid wal Jihad (« Unité et guerre sainte »). ■ 2004 : Condamné à mort en Jordanie pour son rôle dans l'attentat contre un diplomate américain à Amman en octobre 2002.

INFORMATIONS AFP - LE SOLEIL

Compromis à Washington sur la nomination des juges ultras

WASHINGTON (d'après AP) — Républicains et démocrates au Sénat américain ont trouvé un compromis pour permettre la confirmation de magistrats désignés par la Maison-Blanche, affaire dont le véritable enjeu est la bataille entre conservateurs et progressistes pour la désignation des juges à vie de la Cour suprême.

Les démocrates bloquaient la confirmation de la nomination par M. Bush de trois magistrats, dont la juge ultra-conservatrice Priscilla Owen, membre de la Cour suprême du Texas. Ils ont déjà rejeté 10 des candidats de la présidence lors du premier mandat de M. Bush (2001-2005) et se préparaient à en repousser encore sept.

En vertu de l'accord conclu dans la nuit de lundi à hier entre 14 sénateurs modérés des deux camps, l'espoir renaît.

Les démocrates acceptent de voter sur la confirmation de Priscilla Owen, Janice Rogers Brown et William Pryor, et de ne recourir à l'avenant au filibuster que « dans des circonstances extraordinaires », non précisées.

Cellules souches: le Congrès adopte deux lois et défie George W. Bush

■ WASHINGTON (d'après AFP) — Le Congrès américain a adopté deux lois facilitant la recherche sur les cellules souches, dont l'une permet le financement fédéral de travaux impliquant la destruction d'embryons, un défi au président George W. Bush qui avait promis d'y opposer son veto.

La loi controversée permet l'attribution de crédits publics à des chercheurs menant des travaux qui impliquent la destruction d'embryons pour produire des cellules souches, dans le but de découvrir des traitements pour des maladies aujourd'hui incurables.

M. Bush avait brandi, vendredi, la menace d'un veto si une telle loi était adoptée. Il a répété hier son opposition à un changement de réglementation sur le financement de la recherche sur les cellules souches. « Nous ne devons pas utiliser des fonds publics pour soutenir la destruction de vies humaines », a-t-il déclaré lors d'une allocution à la Maison-Blanche.

La mise en garde n'a pas empêché la Chambre, pourtant à majorité républicaine, d'adopter la loi par 238 voix contre 194. La majorité des deux tiers qui permettrait de passer outre au veto n'est cependant pas atteinte.

Avant d'être soumis à M. Bush, le texte doit encore être adopté par le Sénat.

La loi vise à mettre un terme à l'interdiction décrétée par M. Bush en août 2001 d'affecter des crédits publics à la recherche utilisant des cellules souches issues d'embryons détruits après l'été 2001.

« Ce n'est pas un vote facile pour de nombreux républicains », a convenu le promoteur de la proposition, le représentant républicain Mike Castle.

Des survivants de maladies traitées par l'utilisation de cellules souches étaient présents à l'ouverture des débats au Congrès.

Le président s'était pour sa part entouré de 21 enfants adoptés quand ils n'étaient que des embryons congelés dans des cliniques pratiquant la fécondation in vitro. « Dans le complexe débat sur les cellules souches issues d'embryons, nous devons nous

rappeler que de véritables vies humaines sont concernées », a-t-il dit.

En outre, la Chambre a adopté à la quasi-unanimité une seconde loi visant à établir un réseau national de banques de produits sanguins issus de cordons ombilicaux de nouveau-nés pour faciliter la recherche sur les cellules souches et le traitement des patients.

Dans un rapport du mois d'avril, l'Académie des sciences américaines recommandait la création d'une telle banque à l'échelle nationale.

« Les cellules souches issues du cordon ombilical sont utilisées pour traiter un certain nombre de maladies, mais le système actuel pour collecter, stocker et attribuer le sang des cordons est fragmenté et moins efficace qu'il pourrait l'être », soulignait l'académie dans son rapport.

Soutenue par la communauté scientifique, cette loi est néanmoins jugée insuffisante par les chercheurs car les cellules souches issues de cordons ombilicaux paraissent limitées au traitement des maladies du sang ainsi que de certaines affections cardiovasculaires.

L'Iran avertit du risque d'impasse dans les négociations sur le nucléaire avec l'Europe

■ GENÈVE (d'après AFP) — L'Iran a mis en garde contre les risques d'impasse dans les négociations avec les Européens qui s'ouvrent aujourd'hui à Genève sur le dossier nucléaire de Téhéran.

« Les discussions entre experts (iraniens et européens hier) à Bruxelles étaient difficiles et compliquées et n'ont pas été prometteuses, et si cela continue, les risques d'une impasse dans les négociations mercredi sont élevés », a déclaré hier Ali Agha Mohammadi, membre de l'équipe des négociateurs iraniens qui se trouve à Genève, joint par téléphone.

Les ministres français, allemand et britannique des Affaires étrangères et Hassan Rohani, dirigeant iranien en charge du dossier nucléaire, doivent se rencontrer à Genève pour une « réunion de la dernière chance », selon Téhéran, afin d'éviter l'envoi du dossier nucléaire iranien devant le Conseil de sécurité des Nations unies. « Notre seul espoir est que les trois

ministres européens qui ont proposé cette réunion essaient de faire sortir les négociations de la situation actuelle pour permettre d'accomplir des progrès sensibles », a-t-il poursuivi.

« Malgré cette situation, nous participerons à la réunion de demain (aujourd'hui) car elle a été proposée par les trois ministres européens et nous sommes hôtes de ces négociations », a dit Agha Mohammadi.

La réunion doit débiter en présence du haut représentant pour la politique extérieure de l'Union européenne (UE), Javier Solana.

Un peu plus tôt hier, un autre diplomate iranien avait évalué les chances

de succès pour arriver à un accord à 50/50.

Les négociations entre les deux parties sont particulièrement délicates, Iraniens et Européens campant chacun sur leurs positions.

Le porte-parole du ministère français des Affaires étrangères, Jean-Baptiste Mattéi, a ainsi déclaré hier que l'Iran devait respecter les accords de Paris de novembre qui prévoient la suspension des activités liées au retraitement et à l'enrichissement (d'uranium), y compris la conversion.

Après l'échec d'une réunion le 26 avril à Londres avec les Européens, Téhéran a menacé de reprendre ses activités à l'usine de conversion d'uranium d'Ispahan.

L'Iran a accepté en extremis une dernière étape de négociations avec

les Européens, tout en affirmant que la décision de reprendre les activités de conversion était « irréversible ».

Les dirigeants iraniens laissent entendre qu'en cas d'accord avec les Européens, ils pourraient discuter de la date de la reprise des activités de conversion, mais qu'en l'absence d'accord, ils reprendraient ces activités dans un délai rapide.

La « troïka » européenne a obtenu en novembre une suspension par les Iraniens de toutes leurs activités relatives à l'enrichissement de l'uranium, y compris la conversion. Elle demande de renoncer totalement à l'enrichissement, seule garantie probante à ses yeux que l'Iran ne fabrique pas l'arme atomique, ce à quoi l'Iran se refuse.

La conversion de l'uranium produit un gaz (UF6) qui sert à enrichir l'uranium. Or l'uranium hautement enrichi peut être utilisé pour la fabrication de l'arme atomique.

EN BREF

AFRIQUE DE L'OUEST

Taylor avec Al-Qaida

■ NATIONS UNIES — L'ancien président du Liberia aujourd'hui en exil, Charles Taylor, a récemment reçu de l'argent d'un membre d'Al-Qaida dans le but de déstabiliser indirectement l'Afrique de l'Ouest, a déclaré hier aux Nations unies à New York le procureur général du tribunal chargé de juger les crimes de guerre en Sierra Leone. Selon David Crane, Charles Taylor a hébergé des membres d'Al-Qaida, dont Mohamed Moustafa Fadhil, un homme d'affaires inculpé dans l'enquête sur les attentats contre les ambassades américaines au Kenya et en Tanzanie en 1998. Assiégé par les rebelles, Charles Taylor a fui le Liberia et trouvé refuge au Nigeria en août 2003. Il a depuis été inculpé de crimes de guerre pour avoir soutenu les rebelles de Sierra Leone, mais le Nigeria refuse de l'extrader, affirmant lui avoir accordé l'asile politique. AFP

FRANCE

Maghrébin lynché

■ PERPIGNAN — Les autorités locales de Perpignan, dans le sud de la France, tentaient hier d'empêcher de nouvelles violences entre habitants originaires du Maghreb et membres de la communauté gitane après la mort d'un jeune d'origine algérienne, Mohammed Beybachir, 28 ans, battu à mort à coups de barres de fer, de sabres, de bâtons de golf pour une place de stationnement. Une cinquantaine de jeunes originaires du Maghreb sont descendus dans les rues pour affronter des membres de la communauté gitane, installée depuis des siècles dans la ville. Des vitrines ont été brisées, des poubelles brûlées et quelques coups de feu d'origine inconnue ont été tirés. AFP

ITALIE

Pédos dans Internet

■ ROME — La justice italienne a démantelé un vaste réseau de pédophilie dans Internet comprenant près de 200 personnes, dont trois prêtres, un maire et un agent de la circulation, a annoncé hier le parquet de Syracuse, en Sicile, en charge du dossier. L'enquête a débuté il y a environ un an à la suite d'une dénonciation présentée par une association de protection des enfants, « Telefono Arcobaleno ». Les personnes sous enquête téléchargeaient des images d'actes sexuels et de violences impliquant des fillettes de quatre à huit ans. AFP

ÉTATS-UNIS

On oublie sa sœur

■ CHICAGO — Un condamné à mort américain n'a pas obtenu le report de son exécution qu'il avait demandé pour pouvoir donner son foie à sa sœur malade et il devait recevoir l'injection létale la nuit dernière, a indiqué le gouverneur de l'Indiana, Gregory Scott Johnson, 40 ans, a été condamné à mort en 1986 pour avoir battu à mort une femme de 82 ans lors d'un cambriolage. Le 16 mai, il avait demandé un report de son exécution afin que les médecins puissent déterminer s'il pouvait donner son foie à sa sœur, Debbie Otis, qui souffre, selon un récent diagnostic, d'une hépatite se développant chez les diabétiques. Une transplantation lui offrirait les meilleures chances de survie, avaient indiqué des médecins. AFP

COLOMBIE

9000 évacuations

■ BOGOTA — Le gouvernement colombien a annoncé hier qu'il allait faire évacuer 9000 personnes habitant près du volcan Galeras, dans le sud-ouest du pays, de peur d'une éruption prochaine. Les quelque 2300 familles de cette zone à haut risque qui seront priées d'aller « vivre chez des amis, des parents ou ailleurs » recevront 60 \$ CAN par mois. AFP

BOLIVIE

Des émeutes

■ LA PAZ — Des milliers de paysans et mineurs boliviens réclamant la nationalisation des hydrocarbures ont manifesté lundi à La Paz tandis que l'armée a lancé un appel au calme et au respect de la Constitution. La police anti-émeutes a repoussé des commerçants et des mineurs qui voulaient s'approcher de la place d'Armes où se trouvent le palais du président Carlos Mesa, et le Congrès. Environ 8000 manifestants se sont réunis sur la place San Francisco dans le centre-ville, provoquant de gigantesques embouteillages. AFP

Dodge Caravan 2005



Consommation
Ville: 12,2 L/100 km^A
Autoroute: 8,2 L/100 km^A

Achetez à

19 998\$*

- Moteur V6 de 3,3 L, 180 ch • Climatiseur • Boucliers assortis
- Régulateur de vitesse • Lève-glaces, rétroviseurs et verrouillage à commande électrique • Habitacle pour 7 passagers • Radio AM/FM avec lecteur CD • Sacs gonflables avant à déploiement progressif
- Antidémarrage Sentry Key^{MD} • Porte-bagages de toit

Dodge Grand Caravan 2005

★★★★★ Cote de sécurité 5 ÉTOILES DE LA NHTSA aux essais de collisions latérales^A

Louez à

359\$[†]

par mois. Location de 48 MOIS

0\$

comptant initial.

Lecteur DVD inclus!



Les mêmes caractéristiques que la Dodge Caravan avec en plus :

- Système de divertissement vidéo avec DVD
- Climatisation tri-zone avec chauffage arrière
- Roues d'aluminium de 16 pouces • 4 sièges capitaine
- Télédéverrouillage • Système de freins antiblocage
- Siège du conducteur à commande électrique
- Empattement plus long de 6 pouces avec espace utilitaire accru (23,3 pieds cubes/660 litres)

Également disponible avec le système de rangement

STOW 'N' GO

La seule mini-fourgonnette à offrir 2 rangées de sièges complètement rabattables dans le plancher.

Dodge  **Caravan**

La mini-fourgonnette la plus vendue au pays

DREAMWORKS
MADAGASCAR
En salle seulement



Visitez votre concessionnaire Chrysler • Jeep • Dodge ou dodge.ca

FINANCEMENT OFFERT EXCLUSIVEMENT PAR Services Financiers Chrysler

* Le prix comprend les allocations consenties aux concessionnaires et est établi pour la Dodge Caravan 2005 avec l'ensemble 28C + MWG. † Tarif mensuel pour 48 mois établi pour la Dodge Grand Caravan 2005 avec l'ensemble 28C + ALLW + ATI + CVS. Le dépôt de sécurité est de 0 \$ pour une période de temps limitée seulement et peut changer sans préavis. Premier versement exigé à la livraison. Location pour usage personnel seulement. Aucun rachat requis. Le locataire est responsable de l'excédent de kilométrage après 81 600 km au taux de 15 ¢ le kilomètre. Sous réserve de l'approbation de Services Financiers Chrysler Canada. Services financiers Chrysler Canada est un membre du groupe de Services DaimlerChrysler Canada. † Transport et taxes sur le climatiseur (horsque applicables), immatriculation, assurance, droits sur les pneus neufs, frais d'inscription au Registre, frais d'administration des concessionnaires et taxes en sus. Offres exclusives et d'une durée limitée qui ne peuvent être combinées à aucune autre offre, à l'exception du programme d'aide aux handicapés physiques, et qui s'appliquent à la livraison au détail des modèles Dodge Caravan 2005 et Grand Caravan 2005 neufs en stock sélectionnés. Les offres peuvent changer sans préavis. Le concessionnaire peut devoir échanger ou commander un véhicule. Le concessionnaire peut vendre ou louer à prix moindre. Véhicules à titre indicatif seulement. Voyez votre concessionnaire participant pour les détails et les conditions. ‡ Tests de collisions frontales et latérales effectués par l'organisme américain National Highway Traffic Safety Administration (NHTSA). Δ Basé sur les cotes du guide de consommation de carburant 2005 publié par Ressources naturelles Canada pour la Dodge Caravan 2005 seulement. Madagascar™ et © 2005 Animation Dreamworks L.L.C. MD Jeep est une marque déposée de DaimlerChrysler Corporation, utilisée sous licence par DaimlerChrysler Canada inc., une filiale à propriété entière de DaimlerChrysler Corporation.

Association publicitaire des concessionnaires Chrysler • Jeep • Dodge du Québec

